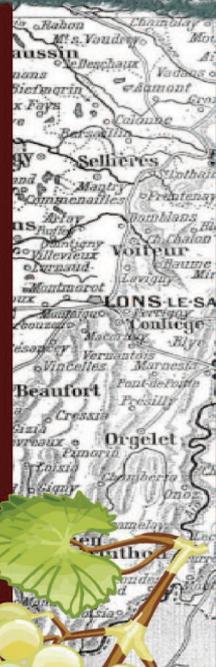
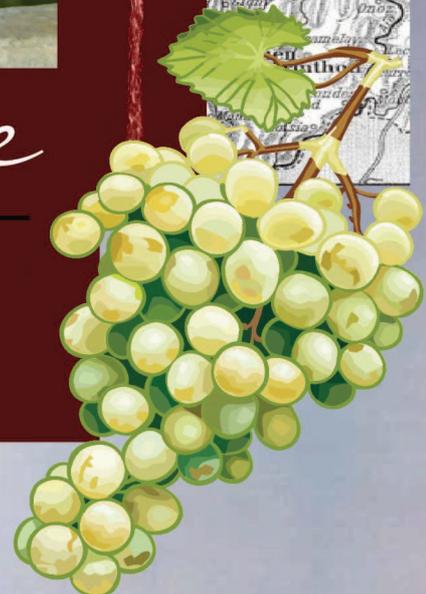


Bulletin municipal n°33



Année

2013



INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 33

Janvier 2014

Tiré à 500 exemplaires

Le présent bulletin a été réalisé avec les moyens communaux (conception, tirage, reliure, agrafage) à l'exception de l'impression de la couverture (Imprimerie Mourier, Lons-le-Saunier).

Il a été tiré à 500 exemplaires.

Merci à nos secrétaires de mairie qui ont assuré la saisie informatique d'une partie des articles.

En couverture 1 : Vignes Domblans (appellation Château-Chalon) - Nouvel espace rue de Bréry-rue du Gué Faroux - Fontaine Blandans

En couverture 4 : Chemin des Îles (automne 2013)

NR



Sommaire

- 1 - Le Mot du Maire**
pages 2 à 7
- 2 - Travail des Commissions**
pages 8 à 32
- 3 - Activités de la C.C.C.H.S.**
pages 33 à 36
- 4 - La vie associative**
pages 37 à 50
- 5 - Dans les archives**
pages 51 à 65
- 6 - Entrons dans nos entreprises**
page 66
- 7 - Etat-Civil 2013**
page 68
- 8 - Brèves - Infos**
pages 69 à 72

FLASHEZ sur



www.domblans.fr

LE MOT DU MAIRE

Poursuite de l'expansion démographique du village

L'année 2012 avait vu le dépôt en Mairie de 19 demandes de permis de construire des maisons individuelles (dont 18 aux Bauches).

L'année 2013 a enregistré un inévitable ralentissement puisque la plupart des lots des Bauches ont dorénavant fait l'objet d'une acquisition (34 sur les 36 proposés à la vente en 2011). C'est ainsi que 11 demandes « seulement » de permis ont été déposées en 2013 (dont 9 aux Bauches et 2 dans la partie ancienne du village).

L'ensemble du quartier des Bauches a donc vu la construction en 8 ans d'un peu plus d'une soixantaine de maisons individuelles, représentant environ 160 habitants, soit l'équivalent d'un village tel que Frontenay.

La commercialisation des Bauches a largement mobilisé les élus. Le « métier » de maire s'est doublé pendant de longs mois de celui d'agent immobilier. Bernard Frachon a suivi au quotidien la mise en place de tous les réseaux et Louis Berthet celle des espaces verts et plantations.

Parallèlement à ces constructions privées, l'OPH du Jura a aménagé, durant la période 2006-2014, 10 pavillons rue du Gué Faroux et 2 immeubles abritant 13 appartements (6 T2 et 7 T3) rue de Bréry. Ces 13 appartements seront mis en location en avril 2014.

Le nombre de logements sociaux proposés à la location à Domblans s'établit dorénavant à 65, soit environ 15 % du parc immobilier du village.

Depuis presque 50 ans, les municipalités successives de Domblans ont été très attentives à toujours implanter les logements sociaux dans le centre historique du village ou à proximité immédiate de celui-ci. De la sorte, l'intégration de leurs habitants est grandement facilitée. L'accès aux structures scolaires, péri-scolaires, commerciales, médicales ou ferroviaires ne pose pas de problème.

La politique d'expansion démographique a ses opposants.

Il est toutefois permis de se demander, en l'absence de la dite politique, si la commune disposerait de structures péri-scolaires, d'un médecin, d'une pharmacie, d'une ostéopathe, d'une boulangerie-pâtisserie, de divers commerces et services, d'une salle des Fêtes, d'une gare où quelques trains s'arrêtent encore.

Un investissement pour 10 ans, un autre pour 3 siècles

M. Berthet, dans les pages qui suivent, développera sans doute le remplacement du tracteur communal et de ses accessoires et la création du nouveau cimetière.

Je ne voulais pas laisser passer l'occasion que m'offre ce « mot du maire » pour remercier chaleureusement Louis Berthet qui a, tout au long de 2013, passé des dizaines (centaines ?) d'heures à mener à bien ces deux opérations.

Il a, une fois de plus, mis au service de Domblans ses compétences professionnelles d'agriculteur, son expérience de près de 40 ans des besoins communaux, sa connaissance incomparable du territoire pour renouveler le matériel de travaux publics de la Commune.

Il a parallèlement collaboré étroitement avec le SIDEC à la conception du nouveau cimetière, dont la durée, en fonction de l'évolution des pratiques funéraires, devrait être de 300 à 450 ans.

L'achèvement de ces 2 programmes avant les élections de mars 2014 soulagera fortement le futur Conseil Municipal qui pourra ainsi consacrer l'équivalent des heures passées par Louis Berthet à prendre en main plus sereinement les affaires communales.

Je remercie également bien sincèrement les membres du Conseil Municipal qui ont assisté Louis Berthet dans le choix des matériels de travaux publics (tracteur, pelle-rétro sur chenilles, chargeur, débroussailleuse, remorque porte engins).

De nouvelles dépenses obligatoires pour les communes

Mesdames ROY et REYMANN traiteront, dans les pages qui suivent, de la réforme des rythmes scolaires. Elles évoqueront, entre autres thèmes, le coût supplémentaire et pérenne de cette réforme pour les collectivités territoriales.

Une autre dépense importante est survenue au cours des années récentes : la mise en conformité de la voirie, des cheminements piétons, des bâtiments et des espaces verts communaux avec la « Loi Handicap ». La Commune de Domblans, après avoir fait réaliser (à l'été 2011) par un bureau d'étude spécialisé un diagnostic et un recensement des nombreuses mesures à mettre en œuvre pour se conformer à la législation (avant 2015) a fait le choix de pratiquer la « règle des 20/80 » (Loi de PARETO) ; c'est-à-dire de réaliser en premier lieu les 20% de travaux qui représentent 80% des dépenses. Concernant les bâtiments, ces travaux, en 2012 et 2013, ont concerné la Mairie, la Poste et l'Ecole.

M. BERTHET (bâtiments communaux et espaces verts) et M. FRACHON (voirie et circulation piétonne) traiteront de ces dépenses à l'intérieur du présent bulletin.

Il appartiendra à la nouvelle municipalité d'achever la mise aux normes, mais en ayant à faire face à des dépenses sensiblement moins importantes que celles engagées en 2012 et 2013.

Circulation : réponse à une question fréquemment posée

A l'occasion des débats suscités à l'automne 2013 par l'aménagement de la circulation rue Désiré Monnier (rue de l'école), il a été proposé par plusieurs personnes de rétablir un double sens de circulation rue de Bréry (rue de l'ancienne gendarmerie).

Je suis, à titre strictement personnel, favorable à cette proposition qui éviterait le renvoi inutile, chaque jour, de quelques dizaines de véhicules dans le secteur de l'école.

Toutefois il me paraît nécessaire, au préalable :

- de requérir l'avis positif du Conseil Municipal sur cette question*
- d'attendre que les travaux de construction des deux immeubles de l'OPH du Jura soient terminés (fin du stationnement des véhicules d'entreprises)*
- de séparer les deux sens de circulation par une bande blanche continue sur toute la longueur de la rue, afin d'interdire le doublement*
- de repenser le marquage au sol de la jonction de la rue de Bréry et de la rue du Gué Faroux, ainsi que les conditions d'insertion des véhicules venant de ces deux rues sur la route de Saint Germain les Arlay.*

La décision, positive ou négative, devra attendre le début du printemps 2014

Les budgets 2014

La commune élabore chaque année 3 budgets principaux :

- Le budget « général »
- Le budget « eau et assainissement »
- Le budget « lotissement » (lorsqu'un lotissement est en cours)

Depuis une trentaine d'années à Domblans, ces élaborations se déroulent en 4 étapes principales

1ère étape

Le recensement des dépenses et des recettes prévues ou souhaitées

- pour partie par le Maire
- pour partie par chacun des 4 adjoints en collaboration étroite avec les commissions municipales qu'ils ont en charge d'animer

À l'issue de ce recensement, le plus exhaustif possible, qui nécessite 6 à 7 semaines et qui s'achève vers la mi-février par un premier document d'environ 40 pages pour le budget général et 10 à 12 pages pour les budgets autres est édité. Ce document s'appelle le document d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Très régulièrement, ce D.O.B. fait apparaître un déséquilibre budgétaire, les dépenses excédant toujours les recettes, dans des proportions plus ou moins fortes.

Le D.O.B. est présenté en séance au Conseil Municipal, débattu et arbitré. Une première approche de la réduction des dépenses fait l'objet d'un consensus aussi large que possible.

2ème étape

Après une ou plusieurs réunions de travail entre le Maire et les Adjoints, le D.O.B. est ramené à des montants de dépenses et recettes sensiblement à l'équilibre et il s'approche ainsi très fortement du budget définitif.

Nécessairement, certaines dépenses sont partiellement ou totalement reportées à l'année suivante. Elles peuvent également être maintenues et couvertes dans ce cas par un emprunt.

Le D.O.B. à l'équilibre est à son tour examiné et débattu en séance de Conseil Municipal. Lorsqu'un large consensus est obtenu, il est mis au vote. Cette étape se situe début Mars.

3ème étape

Le Maire, le rapporteur de la commission municipale des finances et les deux secrétaires se rendent à la Trésorerie de Bletterans pour faire valider et éditer par le Trésorier le budget définitif.

Le Trésorier, qui a été destinataire une dizaine de jours auparavant du DOB proche de l'équilibre, procède généralement à quelques modifications, soit en fonction d'informations qu'il est le seul à détenir, soit pour modifier quelques imputations à tel ou tel compte. Le budget définitif est établi, édité et remis au Maire.

4ème étape

Une séance spécifique du Conseil Municipal est organisée dans la 2ème quinzaine de Mars.

Cette séance, à laquelle participe le Trésorier, est consacrée :

- au vote des budgets de l'année en cours
- au vote du compte administratif de l'année précédente.

En 2014, afin d'alléger la prise en main des affaires municipales par le futur Conseil :

- les étapes 1 et 2, qui nécessitent 2 à 3 mois de préparation, seront menées à bien par le Conseil sortant
- les étapes 3 et 4, qui engagent le futur Conseil, seront laissées à l'entière initiative de celui-ci.

Les nouveaux élus seront ainsi totalement libres et responsables de leurs choix.

Leur marge de manœuvre, concernant les dépenses de fonctionnement, sera limitée, car celles-ci incluent, pour l'essentiel, beaucoup de dépenses inévitables (énergie, carburant, combustibles, fournitures administratives, entretien des bâtiments et du matériel, affranchissements et télécommunications, impôts et taxes à payer, salaires et charges, assurances, service départemental d'incendie, etc...).

Par contre, concernant les dépenses d'investissement, leur marge de manœuvre sera très importante.

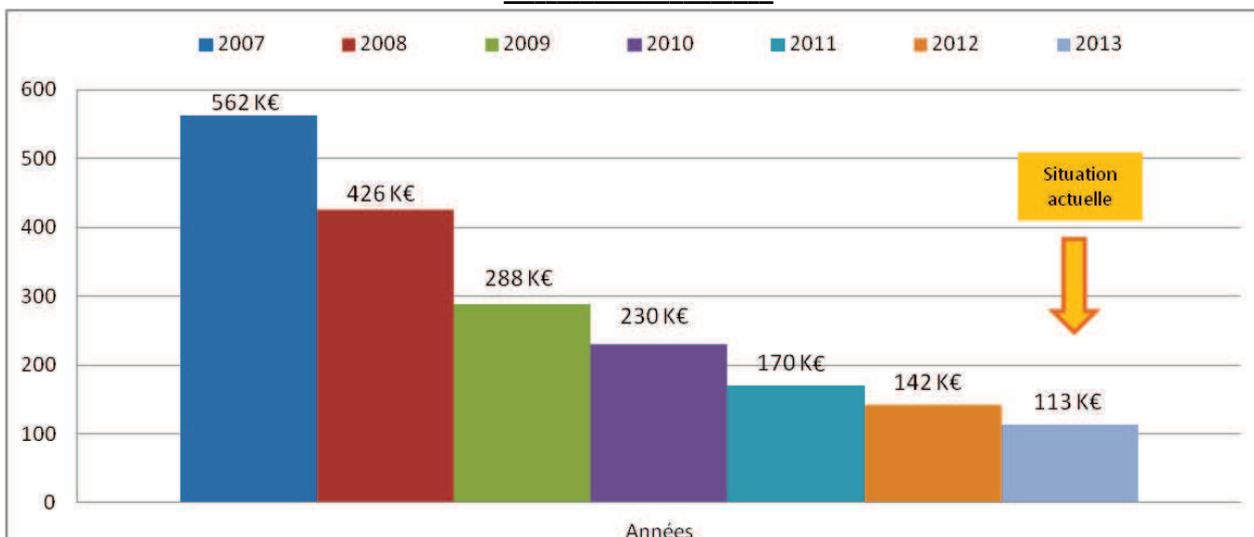
Situation de la dette communale

La dette de la Commune a été divisée par 5 au cours de la mandature 2008 - 2014.

Elle s'établit à 113 300 € au 31/12/2013, payable en 4 annuités de 28 300 € étalées de 2014 à 2017.

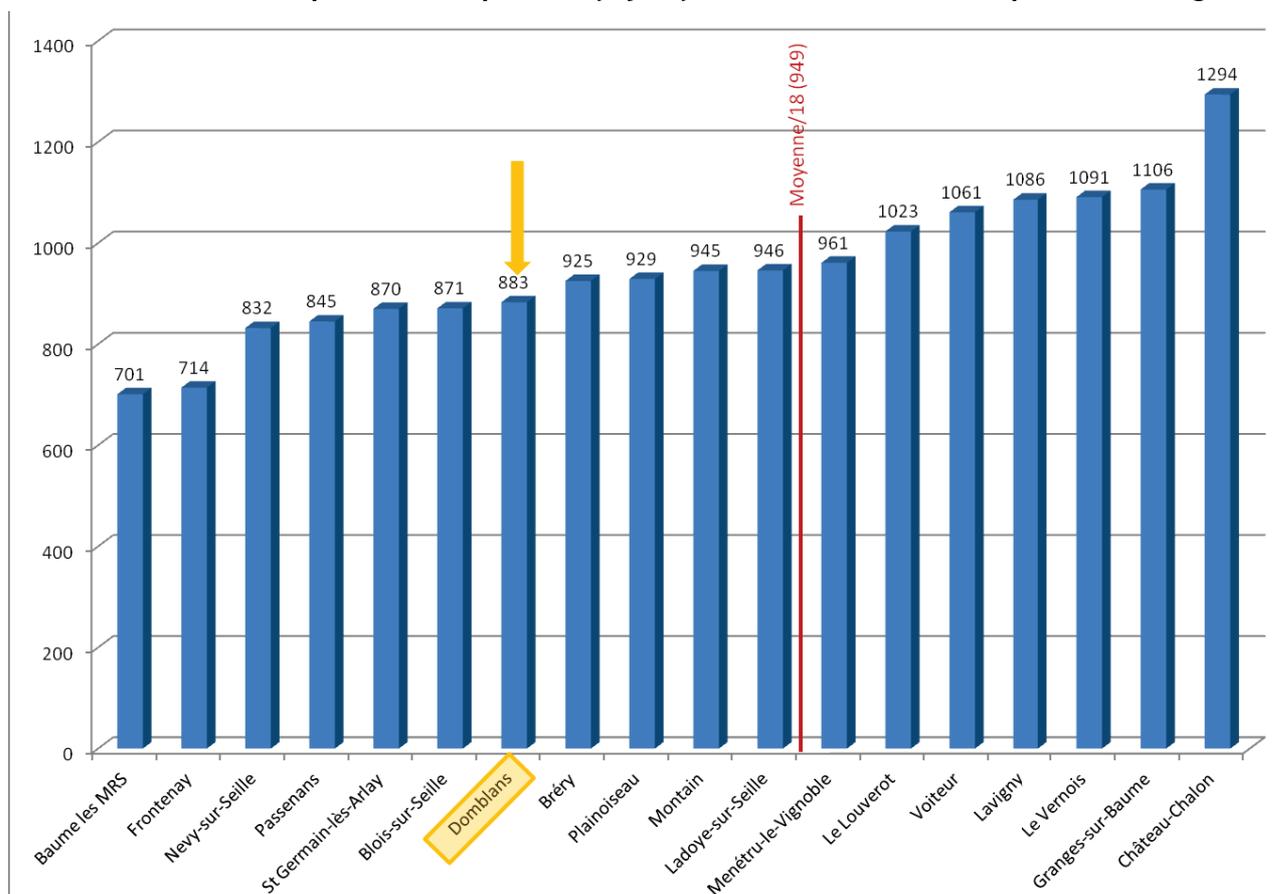
Elle est entièrement couverte par un placement du même montant, ce qui a pour effet que la Commune n'a à régler annuellement que les intérêts bancaires (environ 5 200 € en 2014).

Dette au 31 Décembre



Le rapport de l'annuité aux revenus communaux annuels était de 15% en 2008. Il est de l'ordre de 2% en 2013.

Montant annuel des impôts locaux pour un foyer fiscal en Haute Seille à patrimoine égal



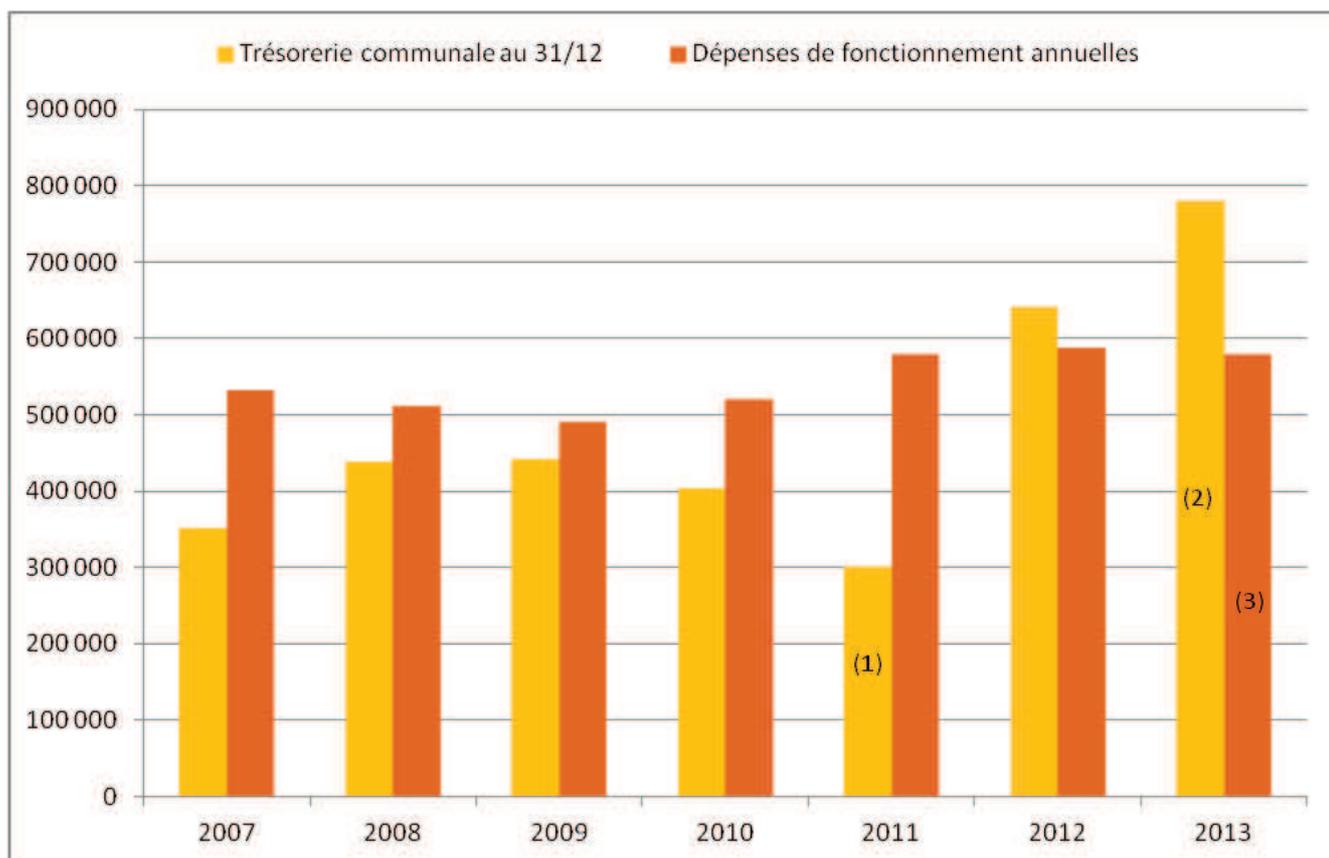
Les bases moyennes pour un foyer fiscal de Domblans sont :

Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2 500 €	3 850 €	130 €

Evolution du rapport de la "trésorerie communale" aux dépenses de fonctionnement annuelles
Ce ratio mesure la capacité de la commune à faire face à ses dépenses obligatoires

Exercices comptables	Trésorerie communale au 31/12	Dépenses de fonctionnement annuelles	Taux de couverture	Durée de couverture
2007	352 092	532 594	66 %	8 mois
2008	438 792	510 887	86 %	10 mois
2009	441 253	489 862	90 %	11 mois
2010	403 427	520 370	78 %	9 mois
2011	301 177 (1)	578 496	52 %	6 mois
2012	642 332	587 977	109 %	13 mois
2013	≈ 780 000 (2)	≈ 580 000 (3)	≈ 134 %	≈ 16 mois

- 1) travaux d'aménagement des Bauches II
- 2) remplacement du tracteur et de ses accessoires périphériques
- 3) hors "opérations d'ordre" sans incidence financière



Remarques :

La trésorerie communale à la fin de 2013 peut paraître trop importante.

En réalité, après le paiement sans emprunt du futur cimetière, à hauteur d'environ 230 000 euros TTC, la trésorerie communale sera abaissée à 550 000 € TTC (soit environ 94 % des dépenses de fonctionnement et un temps de couverture de 11 mois environ).

En contrepartie partielle de cette grosse dépense, la commune percevra 2 recettes exceptionnelles au titre du fonds de compensation de la TVA :

- 21 000 € en 2014 (tracteur et accessoires périphériques)
 - 37 000 € en 2015 (nouveau cimetière)
- Enfin, il restera à la Commune à percevoir, après leurs ventes effectives, le prix des lots 37, 38 et 40 du lotissement Les Bauches II, soit 105 000 euros hors taxes
Le total de ces 3 recettes (163 000 € hors taxes) couvrira 85 % du coût du nouveau cimetière (192 000 € hors taxes).

Dans quelques semaines, je mettrai un point final à 37 années de présence en Mairie : 6 années en tant que conseiller municipal (de 1977 à 1983) et 31 années en tant que maire (de 1983 à 2014).

Ce fut un honneur pour moi d'avoir eu à présider aux destinées de Domblans pendant presque un tiers de siècle.

L'heure des remerciements à celles et ceux qui ont partagé l'exercice de cette responsabilité est venue.

Ces remerciements s'adressent en premier lieu aux 6 maires-adjoints, pour leur indispensable et précieuse collaboration : Madame Marie-Noëlle ROY, Messieurs Louis BERTHET, Bernard FRACHON, Jean MATHEY, Roger NOZIERE et Michel ROUSSOT.

Ils s'adressent également aux 27 autres élus communaux avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler, durant, selon les cas, un, deux, trois ou quatre mandats.

Je remercie également l'ensemble des personnels municipaux pour leur collaboration : personnels administratif, technique et péri-scolaire. Sans diminuer les mérites des uns et des autres, je tiens à saluer plus particulièrement pour son indéfectible dévouement, Alice VILLET et, pour l'excellence de son travail et de son état d'esprit, Odile PERRENOUD.

Merci aussi à celles et ceux des Domblanais qui m'ont encouragé et soutenu dans les moments délicats.

Merci également aux services de l'Etat et plus particulièrement aux trésoriers André JURINE et Jean-Luc LAVIER, toujours disponibles et de bon conseil.

Merci surtout à mon épouse qui, de 1977 à 2014, s'est privée de la présence de son mari, mobilisé par plus de 2700 réunions () et par 25 à 30 000 heures de permanence ou de traitement de dossiers en Mairie.*

Je souhaite de tout cœur beaucoup de satisfactions (et de courage) au conseil municipal qui sortira des urnes aux premiers jours du printemps 2014.

(*) dont 449 de Conseil Municipal, 277 de Maire-Adjoints, 203 de SIVOM et CCCHS, 207 de SIDEC, 125 de Pays Lédonien-SCOT, et environ 1500 diverses)

PATRIMOINE NATUREL

Affouages 2013

Cette année, les affouages sont attribués à deux endroits différents.

- Une première partie se situe à l'extrême Est de la parcelle 6. Cette parcelle toute en longueur, achetée il y a quelques années, a une superficie de 1,4 Ha. Elle est principalement peuplée de robiniers (ou acacias) et de frênes. Nous avons donc pour l'affouagiste les houppiers de ces deux essences principalement et quelques "modernes" griffés par l'ONF.

Les grumes de robiniers et de frênes seront vendues à Courlaoux au printemps 2014 par l'ONF. Le robinier étant assez recherché actuellement, ce lot estimé à environ 90 M³ devrait bien se vendre.

- Une deuxième partie est située proche du Serein et à proximité de la ferme « Jacquot », c'est la parcelle N° 10. Il n'y a pas de houppiers prévus cette année dans cette parcelle mais d'importantes quantités de « modernes ».

COFOR

La commune de Domblans vient d'adhérer à cette association des Communes Forestières. Il existe une fédération nationale qui chapeaute les unions régionales et les associations régionales. C'est par elles que nous pouvons être certifiés. Elle a pour mission de défendre les intérêts des communes pour, par exemple, maintenir un service public de qualité et intervient au niveau local pour l'information et la formation des élus forestiers. Au niveau national, elle est également consultée au ministère de l'agriculture.

La forêt communale de Domblans

La commune est propriétaire de 170 Ha de forêts répartis comme suit :

- Canton de la Muyre, les Haies, le Quart pour 137,73 Ha.
- Canton de Voiteur pour 23,15 Ha
- Divers : 9,39 Ha

Les bois de la Muyre, sont situés entre le hameau et Plainoiseau, de chaque côté de la route et les parcelles concernées sont numérotées de 1 (en face de l'oratoire) à 9 (à l'ouest de la ligne à haute tension) : elles ont une surface totale de 66,35 Ha + 2,47 Ha (Champs d'entre les bois en parcelle 6) Total : 68,82 Ha

Les bois des Haies sont situés à l'est du chemin d'AF et sont proches de Le Louverot au sud et du Serein au nord. Elles sont numérotées de 10 à 15 (la + au sud) elles ont une surface de 46,74 Ha.

Le Quart (au dessus de Blandans) en grande partie en pente et planté principalement en résineux. Les parcelles sont numérotées de 21 (à la limite du territoire de Frontenay) à 25 pour 22,17 Ha.

Le Vernois (lieu-dit) situé sur la commune de Voiteur et proche de V33. La superficie est de 23,15 Ha et les parcelles sont numérotées de 16 à 20 (la + au nord).

Divers : Deux parcelles entre autres ont été achetées suite à la vente à V33 et plantées pour étoffer la forêt .

En Rochette : Parcelle N°26 d'une superficie de 5,07 Ha.

Les prés Mourains : Parcelle N°27 d'une superficie de 4,32 Ha.

Un plan d'aménagement a été renouvelé et signé entre l'ONF et la commune en 1999. Ce plan d'action est réparti sur 20 ans et il précise les différents travaux à effectuer chaque année.

Liste des Associations 2013/2014

Association	Présidence	Activités principales	Téléphone
Amicale des Sapeurs-Pompiers	M. LAMBERET Rémy	Cérémonie 14 Juillet Méchoui annuel, Loto	03 84 44 64 68
Société de Chasse	M. RECOUVREUX Pascal	Pratique de la Chasse	03 84 85 27 51
Au Vent du Cuard	M. DE BROISSIA Patrice	Sauvegarde de l'Environnement	03 84 85 24 26
Arts Martiaux des Coteaux de Seille	M. HUGONNAUX Olivier	Pratique du Judo + autres Arts Martiaux	03 84 44 90 22
Club du Temps Libre "les Amis"	M ^{me} GUILLAUME Annick	Après-midi jeux (chaque Mardi), Expo-vente, Voyage	03 84 85 24 66
Comité des Fêtes	M. BUCHIN Jean-Marie	Animation village Puces Fête foraine Soirée dans. Concours	03 84 44 85 40
Coopérative Scolaire	M ^{me} VILLERET Nadine	Manifestations au profit d'activités extra-scolaires	03 84 44 62 48
Foyer Rural	M ^{me} GUILLAUME Annick	Travaux manuels (2j/semaine) Dans. salon, Gym, Cirque, Inform.	03 84 85 24 66
"Les Blés Noirs"	M ^{me} MOULIN Christelle	Association du quartier "La Sarazine"	06 78 98 32 83
Pétanque des Coteaux de la Haute-Seille	M. OLIVIER Richard	Pratique Pétanque, Concours en Juillet et Challenge	06 77 14 07 31
Société de Musique de Voiteur	M. MARRON François	Pratique de la Musique, Concerts	03 84 25 39 43
Union Sportive des Coteaux de Seille	M. BAUDRY Jacques	Pratique football, Bourse Vélos Loto, Souper dans. Tournoi	03 84 44 66 63



Repas des + de 70 ans
11/11/2013



Dates à retenir pour les diverses animations locales (2014)

Mercredi 8 Janvier	Vœux	Foyer Rural
Samedi 25 Janvier	Souper dansant	USCS (football)

Samedi 15 Février	Fondue	Comité des Fêtes
Samedi 22 Février	Loto	USCS

Samedi 8 Mars	Bourse aux vélos	USCS
Samedi 15 Mars	Moules-Frites	Coopérative Scolaire
Samedi 27 Mars	Interclub	"Les Amis"

Dimanche 6 Avril	Loto	USCS
Samedi 12 Avril	Concert	Société de Musique

Dimanche 1 Juin	Méchoui	Amicale des Pompiers
Lundi 9 Juin	Tournoi des Jeunes	USCS
Dimanche 29 Juin	Puces	Comité des Fêtes

Samedi 5 Juillet	Fête/retraite aux Flambeaux	Comité des Fêtes
Dimanche 6 Juillet	Fête Foraine	Comité des Fêtes
Lundi 14 Juillet	Concours Pétanque	PCHS
Lundi 14 Juillet	Feux d'Artifices/Repas	Amicale des Pompiers

Samedi 23 Août	Concours Pétanque	PCHS
Samedi 30 Août	Cochon Grillé	Comité des Fêtes

Dimanche 12 Octobre	Loto	USCS
---------------------	------	------

Mardi 11 Novembre	Repas des + de 70 ans	Commune
Vendredi 21 Novembre	Beaujolais/cochonnaille	Comité des Fêtes
Samedi 22 Novembre	Loto	Comité des Fêtes
Dimanche 23 Novembre	Concert S ^{te} Cécile	Société de Musique

Dimanche 7 Décembre	Marché de Noël	Foyer Rural
---------------------	----------------	-------------

Championnat de France cycliste des élus

Tous les ans a lieu à l'automne un championnat de France cycliste des élus entre le 15 et le 20 septembre.

Cette épreuve s'adresse donc aux élus qui suivent : conseillers municipaux - adjoints - maires - conseillers généraux - sénateurs et députés (peu nombreux) en exercice mais aussi à tous ceux ayant exercé au moins un mandat.

Engagement pour une épreuve au choix ou les deux épreuves :

- une course contre la montre le matin
- une course en ligne l'après-midi avec une distance différente en fonction de l'âge et du sexe des participants (il existe deux catégories féminines).

Par exemple, pour les plus de 70 ans, dans la course en ligne, la distance est de 40 km alors qu'elle est de 80 km pour les trentenaires.

Il est obligatoire de posséder à l'inscription soit une licence cycliste, soit un certificat médical autorisant la pratique du sport en compétition car contrairement à ce que l'on pourrait penser, le niveau est assez élevé et de nombreux inscrits sont d'ailleurs licenciés dans des clubs cyclistes et participent à des courses tout au long de l'année.



St Maurice en Valgaudemar 2013

Ce ne sont pas moins de 140 cyclistes venant de 54 départements différents qui participaient cette année dans les Hautes-Alpes aux portes du massif des Ecrins. Nous étions seulement deux engagés du Jura.

Le lieu change chaque année et depuis 2008, à Vittel (avec Marie-Noëlle Roy), je participe tous les ans sauf en 2012.



A cette occasion, nous avons ainsi découvert des régions intéressantes et très diverses comme la baie de Somme, la région de Pithiviers, de Poitiers et l'an prochain les championnats auront lieu près de Caen (je crois que certains apprécieront la visite des plages du débarquement).

En effet, c'est aussi l'occasion pour beaucoup d'entre nous de profiter de cet événement pour prendre quelques jours afin d'explorer la région concernée et cette année avec les Hautes-Alpes ça valait vraiment le coup.

Ces retrouvailles s'effectuent dans un excellent climat, principalement par l'accueil la veille des épreuves et par la soirée de gala qui a lieu après les épreuves dans une ambiance festive avec la remise des maillots tricolores aux différents vainqueurs.

CÉRÉMONIE DES COQS

C'est avec un réel plaisir que nous avons accueilli, le 25 octobre 2013, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Jura pour la 24^{ème} cérémonie des coqs dans notre salle des fêtes.

Ce comité est composé de plusieurs personnes de notre village.

- Président : Claude Azéma de Nevy s/Seille

- Vice- Présidents : Demougeot Michel de Montain - Gavand Jean-Louis de Montrevel - Monnot Jean-Louis et Chapuis Claire de Domblans - Chevallier Roger de Bletterans.

Cette cérémonie a pour but de récompenser et encourager les très jeunes sportifs du département. Ce ne sont pas moins de 20 disciplines sportives qui étaient concernées cette année.

Les jeunes récompensés



MM. René Guillaume, maire de Domblans
Jean-Louis Monnot, vice-président du CDOS
Fernand Fournier, conseiller général

et Karine Roy-Lavrut, vice-championne du monde de lutte et marraine de la cérémonie

L'Adjoint responsable, Michel ROUSSOT

VOIRIE COMMUNALE

Travaux de voirie réalisés en 2013 à Domblans

par l'intermédiaire et avec le financement de la CCCHS

- enrobé à chaud rue Désiré Monnier VC N° 17 (du carrefour RD 120 à la rue Beaupoil)
- enrobé à chaud Rue Beaupoil VC N° 20 (du carrefour rue Désiré Monnier au carrefour des rues de Bréry-Belgique et Prélot)
- PAT dans plusieurs rues

Ces travaux ont été faits par l'entreprise SJE de Messia.

Création d'un trottoir + grilles + enrobé à chaud - Rue Désiré Monnier VC n° 17

- pose de 100 ml de bordures T 2 et de 1 regard avec grille fonte
- enrobé à chaud du trottoir + placettes pharmacie - école - poste et mairie

Pose de caniveaux CC2 rue Marius Buisson VC 27

- mise en place de CC2 + enrobé à chaud (face à la gendarmerie)

Terrassement d'un accotement Rue du Gué Faroux RD 193

- pour le moment, l'élargissement est en concassé (0/31.5) et sert pour le cheminement des piétons (futur trottoir en prévision)

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SJE avec le financement de la commune.

Signalisation horizontale

Les travaux réalisés par l'entreprise Markosol de Champagnole pour cette année sont les suivants :

- aménagement de la rue Désiré Monnier pour la sécurité des enfants
- Stops et Cédez le passage : rue Marius Buisson et chemin des Grands Prés
- passage piétons + ligne blanche rue Marius Buisson
- goutte d'eau carrefour face gendarmerie
- goutte d'eau carrefour rue Désiré Monnier- rue de l'église RD57
- place pour handicapés place Sailland est

Signalisation verticale

- panneaux agglos à La Muyre et Domblans (EB10=EB20)
- divers panneaux de police changés (cause vétuste ou abimé)



La rue Désiré Monnier

Le rapporteur de la Commission, Rémi COURTOU

ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite

(Tous les bâtiments recevant du public devraient être aux normes en 2014)

L'Agence Postale :

La porte d'origine côté ouest, qui comportait deux marches d'escalier, a été remplacée côté Sud par l'ouverture de la fenêtre en porte d'entrée avec la facilité d'arrivée de plain-pied. Une place de stationnement réservée a été marquée au sol à proximité.

Le Bâtiment Scolaire :

La maîtrise d'œuvre est assurée par le S.I.D.E.C.

Le perron à l'origine de la construction du bâtiment en 1905 a été remplacé par une structure en béton armé préfabriquée recouverte d'un dallage, la rampe (moins de 4 pour cent) côté sud, permet un accès normalisé à quatre salles de classes et au préau. Des bacs

à fleurs, tout en sécurisant le palier, permettent d'agrémenter l'ensemble. Une place de stationnement complète l'ouvrage.



Montant des travaux 28 000 € TTC

Les escaliers en pierre ont été vendus pour la somme de 1 100 €

Aide du Conseil Général (Contrat de Solidarité) de 2 047 €

L'Église :

L'accessibilité est plus compliquée et une solution amovible pourrait solutionner le problème pour 2014.

Entretien et Aménagements divers

L'Église

Le plancher du Chœur de chant a été remplacé.

L'efficacité du raccordement à la terre du paratonnerre a été améliorée.

La Gendarmerie :

Suite à la mutation de plusieurs gendarmes, deux logements ont été restaurés (fourniture des papiers peints, peintures et revêtements de sol).

Remplacement de sanitaires et d'un chauffe-eau.

La Salle des Fêtes :

En 2012, toutes les serrures des portes des bâtiments communaux avaient été remplacées et un organigramme assurait l'interdiction de leur reproduction. Il restait les serrures de la salle des fêtes, dont le remplacement avait été différé en 2013.

Le parquet qui commençait à être fripé avait besoin d'un "lifting". Il a été poncé et vitrifié et réapparaît comme neuf pour un montant de 2 400 € TTC.

L'Atelier Communal :

Un système d'alarme est mis en place afin de sécuriser le bâtiment contre des intrusions malveillantes pour un montant de 2 800 € TTC.

Remplacement du chauffe-eau qui alimente également la salle Tosi.

De multiples interventions d'entretien et de maintenance sont assurées tout au long de l'année sur l'ensemble des bâtiments communaux par les employés de la commune.

Le rapporteur de la Commission, J.P. BOUDIER

L'Adjoint en charge des bâtiments communaux, Louis BERTHET

CADRE DE VIE

Aménagement du carrefour rue de Bréry - rue du Gué Faroux

Un des points noirs du village vient d'être effacé laissant la place à un site paysager plus attrayant.

Avec des retards successifs, surtout dus à des contraintes démentielles pour le désamiantage, ce projet a été réalisé par des conditions climatiques très défavorables et tardivement en ce qui



concerne les plantations et l'engazonnement. Malgré ce retard et les mois de juillet et août secs et chauds, la reprise est totale grâce à quelques soins apportés au moment opportun (binage,

paillage des grands arbres et arrosages) par les employés communaux.

Le mobilier rustique et fiable, en imitation pierre, choisi par la commission, agrmente le site et permettra quelque repos à l'ombre des tilleuls.

La restauration de la rue de BRÉRY prévue en 2014, sera l'occasion d'organiser et d'harmoniser la circulation et le stationnement des voitures, de sécuriser le déplacement des piétons, en tenant compte des nouveaux habitants.

Les intervenants :

Architecte LADOY : Pré-étude en 2011 (Payé en 2012)	4 114 €
Maîtrise d'œuvre : Commune	0 €
Entreprise FAMY : Désamiantage, Démolition et terrassements	27 447 €
OPH : Prise en charge de la murette sécurisant la première maison	0 €
Commune : Pose de la clôture grillagée (Fournitures)	162 €
ISS MUGNIER : Fourniture des plants avec plantations, engazonnement	4

Les équipements :

SEMIO : La table ovale en béton avec ses bancs	1 285 €
DECLIC : Les 3 bancs en béton courbe et une corbeille à papiers	2 078 €

Soit un coût de l'aménagement de 39 770 € TTC

Une estimation du coût des travaux pour l'aménagement du carrefour en espace public avait été proposée au Conseil Municipal en 2012, pour la somme de 206 908 € TTC. Cette dépense exorbitante a été abandonnée par la Commune et l'aménagement a été réalisé en 2013 sous le contrôle des moyens communaux.

Remplacement du gros matériel communal

Le tracteur RENAULT âgé de quinze ans, avec près de dix mille heures au compteur, commençait à donner des signes de vétusté.

Une réparation, en 2012, d'un montant de 7 000 € fit réfléchir M. le Maire et la commission concernée pour procéder à son remplacement en 2013.



Le tracteur CLASS équipé de son chargeur et de la débroussailleuse

La pelle rétro avec ses trente-deux années au service des réseaux d'eau, d'égouts et de fossés de la commune, commençait à être fatiguée également et il ne semblait pas opportun de la réadapter sur le nouveau tracteur. Il fut décidé d'acquérir une mini-pelle d'occasion, plus adaptée pour terrasser sur des canalisations où l'espace est réduit.

La débroussailleuse, toujours en état de fonctionnement avait un développement trop juste, ne permettant pas d'atteindre et de faucarder le fond du grand fossé évacuant les eaux des Prés Mourain. Cette nouvelle débroussailleuse d'un déploiement de 5 mètres permettra ce travail d'entretien. Avec cinq mètres de porte-à-faux, il était indispensable que cette nouvelle machine soit montée sur un tracteur assez lourd et suffisamment puissant pour la supporter et la mettre en action, tout en sécurisant son conducteur, d'où la décision d'acheter un tracteur de 100 cv pesant 5 tonnes.

L'acquisition d'une mini-pelle a nécessité l'achat d'une remorque porte-engins pour son transport.

Les matériels remplacés ont été repris par la maison " CLAAS réseau agricole" avec laquelle nous avons traité le marché.

La pelle rétro a été vendue à un particulier.

Pour instruire ce dossier d'un coût relativement important, nous avons été obligés de passer par un marché public avec parution dans un journal officiel pour l'appel d'offres puis la consultation des entreprises avec des délais réglementaires. Pour ce faire, nous avons demandé les services compétents du S.I.D.E.C qui nous a accompagnés dans ces démarches.

Descriptif de la transaction :

Tracteur CLAAS Arion 410 de 100cv (genre travaux publics)
 Chargeur MAILLEUX U 10 sans godet (L'ancien godet en bon état a été conservé)
 Débroussailleuse ROUSSEAU Agora 500 (Portée horizontale 5m, rotor de 1,20m)
 Mini-pelle BOBCAT de 2,5 t d'occasion de 2200h
 Remorque porte engins

<u>Montant du marché</u> 136 000€ TTC + Instruction du dossier(S.I.D.E.C) =	140 000 € TTC
<u>Reprise des matériels</u> (Sans T.V.A, matériel de plus de 5 ans) =	19 500 €
Différence payée par la Commune =	120 500 € TTC

Dans un an la Commune récupérera la TVA sur 136 000 € (15,482%) = 21 050 €

Coût de l'opération 99 450 €

Le renouvellement du parc de matériel assure pour les années à venir efficacité et fiabilité à ses utilisateurs.



l'ancienne pelle rétro

la nouvelle mini-pelle



Le nouveau cimetière

Depuis plusieurs années, M. le Maire et le Conseil Municipal étudiaient et préparaient la construction et la mise en service d'un nouveau cimetière. En effet, le cimetière actuel arrivait à saturation et il fallait préparer sa succession. Après la première ébauche de l'architecte LADOY en 2010, le Conseil Municipal a demandé au S.I.D.E.C d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet avec assistance administrative.

Sur la parcelle de 6800 m² située à la sortie de Domblans en direction de Bréry, une première partie de 4600 m² sera mise en chantier dès la fin de l'hiver. Ces travaux qui devaient commencer en novembre sont repoussés au début du printemps pour raisons climatiques et qualité du travail. Deux cent quinze emplacements y seront matérialisés et ce cimetière devrait pouvoir recevoir les premières sépultures à partir de 2015. La partie non utilisée restera en réserve foncière et sera provisoirement arborée.

Pour la consultation et le choix des entreprises, une procédure de marché public a été lancée, comportant trois lots :

Lot n° 1 : VRD (Voirie-Réseaux-Divers) : Attribué à SAS ROUX et SAS BONNEFOY pour un montant de 136 080 € TTC

Lot n° 2 : Espaces verts / Equipements urbains : Attribué à SAS / ISS ESPACES VERTS pour un montant de 49 513 € TTC

Lot n° 3 : Eléments funéraires : (Ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation)

Les travaux consistent en la mise en forme du site avec une déclivité de - 2% permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'entrée principale sera située sur la route de Bréry avec un parking d'une vingtaine de places de stationnement pour les voitures, matérialisé par un mur en gabions. La périphérie du cimetière sera close par un grillage en treillis soudé de deux mètres. On entrera à l'intérieur du cimetière par une grille métallique supportée par les gabions, cependant un portillon permettra une entrée plus rapprochée à l'arrivée côté Domblans, pour les visiteurs s'y rendant à pied. A l'intérieur, les allées desservant l'accès aux emplacements des tombes seront construites en enrobé afin d'en assurer la longévité.

L'allée principale, depuis la grille, nous conduira à l'autre extrémité du cimetière où les

éléments funéraires seront installés :

Un colombarium d'une vingtaine de cases (pouvant recevoir 1,2 ou 3 urnes)

Un jardin du souvenir : Une stèle permettra pour ceux qui le souhaitent, de graver et mémoriser le nom des défunts dont les cendres y seront épandues.

Des cavurnes (Petites fosses enterrées recouvertes d'une plaque) pourront également recevoir des urnes.

Des plantations d'arbres et d'arbustes à feuillage caduc ou persistant habilleront l'ensemble.

Les arbustes situés sur le pourtour du cimetière apporteront un peu d'intimité aux lieux et seront composés de 2/3 de persistants non résineux de type lauriers, cotonéasters ou autres et 1/3 d'arbustes caducs à fleurs variées.

Les arbustes situés à l'intérieur même du cimetière seront persistants de type if en colonne ou buis.

Les arbres situés à l'intérieur même du cimetière seront essentiellement des résineux à petit développement.

Quelques bancs permettront une petite halte et quelques instants de repos.

Un point d'eau sera à la disposition des visiteurs pour l'arrosage des fleurs et un conteneur permettra le dépôt des fleurs fanées.

Il y a 136 ans, le cimetière actuel prenait la succession du cimetière situé autour de l'église où les dernières pierres tombales furent enlevées à la construction du parking de l'ancienne salle des fêtes.

Ce cimetière assurera un service funèbre, malheureusement indispensable, aux prochaines générations durant un ou deux siècles.



Nettoyage de printemps

Devenue une tradition, cette action citoyenne se reconduit chaque année avec son rôle pédagogique pour les enfants, voire les plus grands.

Le vendredi 12 avril, en équipe de trois ou quatre enfants accompagnés d'un ou deux adultes, **cinquante-trois enfants et dix-neuf adultes** partent armés de sacs et de gants, glaner sur les bords des chemins les débris jetés malencontreusement par quelques mal-propres.

Cette corvée se réalise dans la bonne humeur et se termine par une petite collation et un petit œuf de Pâques offert à chaque participant.

Cette année, 27 kg de papier, 67 kg de verre et 26 kg de plastique ont été collectés.

Merci aux enseignants, aux enfants et à toutes les personnes bénévoles qui ont pu se rendre disponibles ce jour-là.



Souhaitons que la bonne volonté de ces enfants par rapport à leur environnement, soit bien mémorisée et fasse partie de leur comportement quand ils grandiront.

La place Sailland, lieu de rassemblement, fait trop souvent l'objet de dégradations, de nuisances sonores et d'abandons de débris dans la plus grande désinvolture vis-à-vis du voisinage ou de mépris pour les personnes qui les ramassent.

Le rapporteur de la Commission, Christian GAUDEY

L'Adjoint en charge, Louis BERTHET

LE VERGER DE COLLECTION

Dans le bulletin précédent, la présentation du verger de collection laissait prévoir le début des travaux en 2013. Son financement de 45 345 € HT devait être assuré par :

L'EUROPE (Leader)	50 %
Le Conseil Général	15 %
Le Conseil Régional (la DREAL)	15 %
La Commune et la CCCHS	20 %

Après le désistement du Conseil Général et du Conseil Régional, le financement du projet est repris de la manière suivante :

L'EUROPE (programme Leader)	50 voire 55 %
La CCCHS	25 %
La COMMUNE	25 %

Le CREDIT AGRICOLE apporte son soutien avec la somme de 1 500 €.

Nous remercions très chaleureusement le C.A pour son mécénat.

Le dossier présenté à la D.D.T, déclaré complet, sera examiné par la commission de l'EUROPE en janvier et devrait donner le feu vert à la réalisation du projet.

Le financement assuré, la consultation des entreprises se fera rapidement et la mise en chantier pourrait débuter dès le printemps.

Une association des Croqueurs de pommes sera créée en collaboration avec les Associations voisines auprès desquelles des contacts ont déjà été pris. Les personnes souhaitant s'investir dans cette nouvelle association, de Domblans et des Communes de la CCCHS, pourront venir apporter leur soutien et leur savoir-faire.

La création d'un verger de collection et les activités qui en découlent, le rôle éducatif auprès des jeunes générations vis-à-vis de leur environnement, voire de leur comportement alimentaire ne semblent pas

prioritaire pour certains financeurs. Ce verger devrait être d'un grand intérêt pédagogique pour les écoles de la CCCHS, apprendre aux enfants à vivre à la campagne, être plus proche du milieu dans lequel ils évoluent, le respecter et le comprendre.

Se situant à l'extrémité Ouest, une zone naturelle permettra de faire découvrir aux enfants la biodiversité où chaque famille d'insectes y trouvera un milieu favorable permettant la pollinisation des plantes. Une pépinière montrera aux enfants la naissance d'un arbre à partir d'un pépin ou d'un noyau, puis le greffage des francs qui permet d'obtenir la variété souhaitée suivi des tailles de formation et de fructification. Le choix et la conduite des arbres fruitiers seront présentés suivant l'espace dont nous disposons et la mise à fruit plus ou moins rapide : arbres de plein vent ou formes basses. Les variétés locales et anciennes y seront privilégiées, d'où l'appellation : Verger de collection.



Situé en bordure de Seille, sur un terrain plat, à la suite de l'arboretum, cet espace aménagé de quelques mobiliers : tables et bancs pour les visiteurs avec un abri permettant les applications des élèves sera accessible aux personnes à mobilité réduite.



Poirier William en quenouille

LE FLEURISSEMENT DE VOTRE VILLAGE

Au mois d'avril, la commission cadre de vie s'est réunie pour définir le programme de fleurissement de l'année.

Choix des plants, choix des couleurs, chaque rue, chaque place, chaque parterre, chaque jardinière sont passés en revue. Souvent notre choix diffère en fonction des disponibilités des jardineries.

C'est ainsi qu'environ 850 plantes à massif (œillet d'inde, sauge, sanvitalia, bégonia dragon, héliotrope, géranium lierre, gaura, cléome, cotonaeaster, potentille, lavande, datura, canna, etc...) ont été plantées et chouchoutées tout au long de la période estivale.

Aussitôt planté, aussitôt pris, un datura a soudainement disparu du parterre situé en face du cimetière. Il est tellement plus facile de se servir que d'acheter.

12 conifères persistants à petit développement ont été plantés afin d'améliorer le nouveau perron de l'école, des géraniums de couleur rouge agrémentaient l'ensemble.

Cet automne, 470 pensées ont pris le relais jusqu'au printemps prochain.

Cette année la commission départementale des villages fleuris nous a décerné le 15^{ème} prix sur les 49 communes inscrites dans notre catégorie (commune de 300 à 1000 habitants).

ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOËL

Chaque année, à l'approche de Noël, la préparation et l'accrochage des décorations mobilisent une poignée de bénévoles et de Conseillers Municipaux. Il faut, dans un premier temps, vérifier, restaurer et confectionner les motifs qui auront un rôle à jouer le jour. Les 300 boules en plastique transparent remplies de papier aux couleurs chatoyantes apportent une note de gaieté, des motifs divers aux couleurs blanches complètent la décoration. Puis c'est le tour des lumineux, les guirlandes de Leds blanches installées sur les arbres égaieront la place une fois la nuit tombée et permettront au Père Noël de reconnaître plus facilement les lieux. Ce montage est réalisé par l'entreprise BRUCHON qui possède une nacelle et les services municipaux. Puis, c'est le tour des sapins répartis à l'intérieur du village et des hameaux, sans oublier le sapin de l'école, les traversées de route qui ont été défailtantes cette année et qu'il a fallu reconstituer à partir de leds blanches.



Nous remercions très chaleureusement toutes ces personnes qui offrent quelques heures de soutien, apportent leur savoir-faire et leur bonne humeur. Les séances de travail se terminent salle Tosi où le Foyer Rural offre une petite collation.

Nos remerciements également aux employés de la Commune qui, assistés de M. BRUCHON et sa nacelle, organisent avec attention le montage de toutes ces guirlandes.

L'ARRIVEE DU PERE NOËL

Une brume fine, pas vraiment gênante s'était invitée à ce rendez-vous de fin d'année. La nuit tombait, petits et grands arrivaient et commençaient à garnir la place Sailland. Il ne manquait que la neige pour accueillir notre visiteur d'un soir. Car, DOMBLANS est devenu une ville étape sur la route du Père Noël. Parti des pays nordiques à bord de son traîneau tiré par ses rennes, faute de neige il termine ses visites en calèche. Il fait escale quelques instants sur la place Sailland avant de continuer son périple à la rencontre de tous les enfants qui l'attendent avec impatience et convoitise.



La hotte débordante de papillotes et de mandarines est bien vite vidée de son contenu pour le plaisir des



petits. Les Parents tentent de mémoriser cet instant magique par des photos souvenirs, tandis que les enfants profitent de la calèche pour accomplir quelques promenades.



Le Comité des fêtes prend le relais et offre le vin chaud aux plus grands. Le temps passe vite avec le verre à la main et les conversations s'échangent d'une personne à l'autre dans la bonne humeur. Il est déjà temps de rentrer à la maison, le Père Noël est reparti pour satisfaire les nombreux rendez-vous de ces longues soirées de tradition.

Merci au Comité des Fêtes et à tous les participants qui par leurs présences viennent apporter un peu de chaleur à la veille des fêtes de Noël.

Merci à la gendarmerie qui vient sécuriser l'arrivée du Père Noël.



Le rapporteur de la Commission, Christian GAUDEY

L'Adjoint en charge, Louis BERTHET

AFFAIRES SCOLAIRES

RENTREE 2013-2014

L'équipe éducative à la rentrée de septembre 2013 :

Enseignants : M^{mes} VILLERET Nadine (directrice), BLERVAQUE Ludivine (chargée de la décharge de la directrice), CHEVROT Anouk, FONTANA Agnès, M. ANCEAU Alain

ATSEM : M^{mes} CHALOYARD Karine, COUTENOT Colette (remplacée pendant son arrêt maladie par ROGER Maurine).

Le jour de la rentrée, mardi 3 septembre 2013, 104 élèves (78 familles) étaient présents, répartis de la façon suivante :

2 TPS (2 ans) + 7 PS (3 ans) + 12 MS (4 ans) = 21 avec Nadine Villeret et Ludivine Blervaque

13 GS (5 ans) + 13 CP (6 ans) = 26 avec Anouk Chevrot

12 CE1 (7 ans) + 17 CE2 (8 ans) = 29 avec Agnès Fontana

12 CM1 (9 ans) + 16 CM2 (10 ans) = 28 avec Alain Anceau

Les prévisions pour la rentrée 2014 : 108 élèves.

Un DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) est affecté à l'école : M. FAVORY Christian.

AIDE PERSONNALISEE

Les enseignants apportent un soutien aux enfants en difficulté tous les jours de 12h50 à 13h20 pour 10 à 15 élèves sur 5 modules dans l'année.

ELECTIONS AU COMITE DE PARENTS

Elles ont eu lieu soit à l'école soit par correspondance vendredi 11 octobre 2013.

Sur 151 inscrits, il y a eu 53 votants (35,1%), 52 suffrages exprimés.

Les 8 parents de la seule liste en présence ont été élus : M^{mes} Genet, Hobacq, Lacroix, Orpelière, Pratini, Roubey, MM. Beaufils, Verguet.

LANGUE

Il n'y a plus d'intervenant extérieur en langue ; seul l'anglais est proposé aux élèves des Cycles 2 et 3. M^{me} Fontana est chargée de cet apprentissage.

AUTRES ACTIVITES

Les enfants bénéficieront de séances piscine (Cycle1 et CP), d'animations à la Médiathèque de Voiteur, d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) avec les acteurs professionnels de la « Toute Petite Compagnie » (CM), de séances de cinéma à Lons (Cycle 1 et CP), d'interventions du CPIE sur le thème des arbres et des papillons (Cycles 2 et 3).

Josette REYMANN, rapporteur de la Commission

LES RYTHMES SCOLAIRES

En début d'année, notre gouvernement s'est engagé à mettre en application la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci constitue un enjeu important pour favoriser la réussite éducative des enfants de l'école primaire en respectant les rythmes naturels d'apprentissage et de repos.

Le temps d'enseignement reste de 24 heures mais sera réparti sur 9 demi-journées au lieu de 8 actuellement.

Des plages horaires (environ $\frac{3}{4}$ d'heure par jour) seront consacrées à des activités sportives, artistiques ou culturelles afin de faire découvrir aux enfants de nouveaux centres d'intérêts. Ces activités doivent être mises en place par les municipalités en accord avec les enseignants.

Cette réforme, très importante, semblait difficile à mettre en place dans de bonnes conditions pour la rentrée de septembre 2013 comme il était souhaité.

Le Conseil Municipal a pris la décision lors de la séance du 22/02/2013 de demander le report d'application de cette réforme pour septembre 2014.

Lors du Conseil Communautaire du 19/03/2013, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille s'est engagée à l'unanimité à élaborer et mettre en place un Projet Educatif du Territoire (PEdT).

En collaboration avec le CFPPA du Lycée Agricole de Montmorot, des stagiaires ont effectué un diagnostic de territoire de qualité pour construire un projet cohérent, structurant et efficace.

En Conseil d'Ecole, le 14/11/2013, de nouveaux horaires d'école ont été arrêtés ; cette décision a été entérinée par le Conseil Municipal en séance du 21/11/2013 (8 voix pour et 2 abstentions).

Nouveaux horaires :

- les matinées seraient allongées d'une demi-heure soit : 8h30-12h au lieu de 8h30-11h30

- la demi-journée supplémentaire serait rétablie le samedi matin (comme avant) : 9h-12h

- les après-midi se dérouleraient de 15h à 16h45

Ces horaires doivent être approuvés par M^{me} l'Inspectrice de l'EN de la circonscription et validés par le DASEN (Directeur Académique).

Ces nouveaux rythmes scolaires ne sont pas sans poser de nombreux problèmes à la municipalité. Le matin : pas de changement, l'accueil des enfants de garderie se fera toujours de 7h15 à 8h20

La pause méridienne aura lieu de 12h à 14h

Le soir : accueil des enfants de garderie de 16h45 à 18h15

de 14h à 14h45 : les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire et la garderie seront pris en charge pour un Temps d'Animation Périscolaire appelé TAP ; à ce groupe d'enfants, pourront se joindre les autres enfants scolarisés qui le désirent puisque **ce temps n'est pas obligatoire**.

Cette séquence d'animations est à la charge de la commune qui devra trouver des activités innovantes ainsi que du personnel qualifié ou des bénévoles.

Quel personnel ?

Nous avons déjà du personnel qualifié (BAFA) qui pourra prendre en charge des groupes, à savoir un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

En estimant qu'environ 80 enfants fréquenteraient ce temps périscolaire, 6 animateurs seraient nécessaires à cet accueil.

Quelles animations ?

Selon les propositions qui pourront être faites :

- animations sportives : tennis, foot, basket, judo, pétanque, etc...selon les animateurs ou les bénévoles que nous trouverons.

- animations culturelles : lecture, documentaires, musique, etc...;

- animations artistiques : peinture, sculpture, théâtre, chant, cirque, etc...

et, pourquoi pas, des ateliers de bricolage (en électricité, menuiserie, couture, tricot.....) et des jeux de société (échecs, tarot, bridge....)

En lisant ces quelques lignes, vous vous sentez peut-être concernés par telle ou telle activité, vous avez quelques heures à consacrer à nos enfants, vous avez d'autres propositions à faire ; nous sommes à votre écoute pour toutes suggestions.

Quel financement ?

L'Etat s'est engagé, pour l'année 2014-2015 à verser 50 € par enfant participant à ces activités.

Si l'on adhère à un projet éducatif (notre cas) la CAF versera aussi 50 € par enfant.

Nous disposerons de 100 € par enfant ; en estimant qu'environ 80 enfants participeront, nous aurons environ 8 000 € pour :

- compenser les salaires du personnel (temps de travail augmenté)
- financer les activités des intervenants.

Cette enveloppe sera-t-elle suffisante ?

Actuellement, il n'est pas envisagé de demander une participation aux parents pour ces activités ; mais cela aura une incidence sur le budget communal.

Encore beaucoup de travail, de recherche, d'interrogation, de mise en place, de concertation afin d'assurer une qualité des animations pour le confort et la sérénité des élèves.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Mise en place de composteurs

Une proposition du SICTOM nous offrait de mettre en place gratuitement des composteurs de déchets ménagers dans l'enceinte de notre restaurant scolaire.

Proposé en réunion de Conseil Municipal, ce projet fut adopté. Une première approche réunissant le personnel de l'Accueil de Loisirs et les employés communaux autour de M. BARON, maître composteur au SICTOM de Lons-le-Saunier, a permis de sensibiliser notre personnel à ce tri (contrainte, suivi, respect....).

Les conteneurs ont été installés courant juin dans la cour du restaurant scolaire. A la rentrée de septembre, M. Baron est intervenu auprès des enfants afin de leur expliquer le fonctionnement et la façon de faire le tri ; tout cela à partir de jeux.

Depuis mi-septembre, nos jeunes convives ont pris l'habitude de répartir leurs déchets alimentaires en 2 barquettes:

- barquette verte : restes de repas (pains, gâteaux, riz, pâtes, légumes)
épluchures de fruits
serviettes papier

Le contenu de cette barquette est destiné au composteur.

- barquette grise : restes de viande, poissons, croûtes de fromage, coquilles de moules, noyaux etc...
déchets destinés au bac gris.

Ce système semble bien fonctionner et les enfants participent volontiers à ce tri, en espérant qu'ils continuent à le faire à la maison pour sensibiliser les parents.

Tous les 15 jours les employés communaux doivent remuer ce compost et le mélanger avec des copeaux de bois.

- Pourquoi 3 bacs?
- un pour la réserve de copeaux
 - un pour le compostage de l'année
 - un autre qui servira pour les déchets de l'an prochain en attendant l'utilisation du compostage précédent.



Nouveau directeur

Depuis le mois de septembre, en remplacement d'Anne CLAVELIN, un nouveau directeur, recruté par la CCCHS, encadre notre personnel de l'Accueil de loisirs.

Ridda MOKDAD, que de nombreux parents connaissent puisqu'il réside avec sa famille à Domblans, a à cœur d'animer au mieux l'accueil des enfants. En collaboration avec Maryse et Pierrette, il projette pour cette année la réalisation de tableaux par les enfants ; ces tableaux seront exposés en mai-juin dans les 2 médiathèques .

Nouvelle tarification

Actuellement, le coût d'une séquence garderie (matin, midi ou soir) est de 1,05€ ; si un enfant participe à 3 séquences dans une journée, 2 seulement sont facturées soit maximum 2,10€.

A compter du 1er janvier 2014, ces tarifs vont changer.

En effet, la CAF veut que nous appliquions des tarifs selon le quotient familial de chaque famille (d'où la demande de votre numéro d'allocataire CAF ou MSA).

Ce mode de calcul semble difficile à réaliser pour le personnel du secrétariat de mairie (surcharge de travail).

Lors d'une réunion avec les responsables des communes concernées, nous avons décidé d'établir des tarifs selon des tranches de revenus, en essayant de ne pas trop nous éloigner, dans la mesure du possible, des tarifs actuels.

D'autre part, toutes les séquences seront facturées.

(à suivre, pour le moment rien n'a été décidé....)

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES

Cette année, sous la direction de Ridda MOKDAD, l'accueil de loisirs de l'été a fonctionné du 8 juillet au 2 août et du 19 au 30 août 2013, uniquement à DOMBLANS.

Ce site unique semble avoir donné entière satisfaction

- aux parents puisque la fréquentation a été régulière
- aux animateurs qui ont disposé d'espaces importants pour leurs activités ; en plus du restaurant scolaire, ils ont eu accès au préau couvert et à la cour de l'école ainsi qu'à une salle de classe pour le temps de repos des petits.

URBANISME, GESTION IMMOBILIER

Les dépenses incontournables

	Combustible	Electricité	Eau	Téléphone	Fax	Internet
Mairie	2507,44 € (fuel)	1729,10 €	34,06 €	1 861,44 €	428,04 €	1325,70 € école+mairie
Agence Postale	électricité	Comptabilisé avec mairie		284,27 €		
Ecole	11 281,62 € (fuel)	1 522,96 €	447,15 €	346,13 €		
Restaurant scolaire	6017,93 € (gaz)	701,99 €	865,30 €	315,52 €		
Salle des Fêtes	10166,78 € (gaz)	2 183,38 €	767,06 €	Point phone		
Atelier Communal	3812,41 € (fuel)	1517,49 € dont chauff. Salle Tosi	190,22 €			

Quelques remarques :

Les dépenses de combustible restent toujours très élevées.

Le téléphone de la mairie : facture importante due à l'abonnement d'une ligne analogique et au point phone de la salle des fêtes (les dépenses des communications de la mairie sont sensiblement les mêmes que pour les autres postes.)

Les recettes

LOCATIONS		
Gendarmerie	7034 €/trimestre	28 136,00 €
Appartements école (2)	300 €/mois (11+9=20 mois)	6 000,00 €
Appartement poste	380 €/mois	4 560,00 €
Agence Postale	990 €/mois	11 880,00 €
Garages (11)	46 €/trimestre	2 024,00 €
Redevances chauffage -appart. École - salle Tosi	80 €/mois 175 €/an	3200 € 175 €
Salle des Fêtes		10 664,70 €

Dépenses en équipements divers et rénovation pour ces locaux :

Salle des fêtes :

- changement de 5 stores enrouleurs : 900 €
- changement des luminaires du bar : 413 €

- remise en état de quelques rideaux (changement de ruflette) : 150 €

Restaurant scolaire :

- Pose de 9 volets roulants pour baies vitrées du couloir : 7 300 €

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2014

(Délibérations du Conseil Municipal du 23/11/2012)

• **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.

• **Sonorisation** : tarif unique 36 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**

• **Vaisselle** : location à l'unité, exclusivement pour un usage à l'intérieur de cette salle

Utilisateurs	Grande Salle ¹ Surface : 250 m ² Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Cuisine		Petite Salle ¹ Surface : 70 m ²		Sonorisation
	W.E. court ³ (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long ⁴ (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	
1 – DOMBLANS	147,00 €	228,00 €	36,00 €	56,00 €	56,00 €	74,00 €	36,00 €/jour
2 – EXTERIEUR	227,00 €	340,00 €	58,00 €	95,00 €	95,00 €	151,00 €	36,00 €/jour
3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place)	381,00 €/jour		95,00 €/jour		95,00 €/jour		36,00 €/jour

Quelques renseignements complémentaires extraits du règlement général :

- Pour réserver, s'adresser directement au gestionnaire M^{me} RECOURVEUX Martine, 225 rue Doiré Monnier, 39210 DOMBLANS ☎ 06.71.00.20.07, heures des repas
- Pas de réservation possible plus de 11 mois avant la date d'utilisation demandée
- Possibilité de louer séparément grande salle ou petite salle, avec ou sans cuisines (tarifs ci-dessus)
- Nettoyage : il est assuré par l'utilisateur, qui devra laisser les locaux en parfait état de propreté, à l'exception de la grande salle, qui sera seulement très soigneusement balayée, sans utilisateur de liquide d'aucune sorte.
- L'installation de tentures, guirlandes, décors mobiles et toiles décoration sur les murs ou plafonds sont rigoureusement interdits, quel que soit le mode de fixation.

Pour informations plus précises, lire le règlement intérieur et contacter éventuellement le gestionnaire

1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires

2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

Dimensions en cm	Nombre
120 x 80	20
180 x 80	30
Chaises	250

3 Clefs remises vendredi 18 h, restituées dimanche 11 h

4 Clefs remises vendredi 18 h, restituées lundi 11 h

RÉSEAUX AÉRIENS ET SOUTERRAINS

Les travaux réalisés en 2013 terminent un projet d'enfouissement qui englobait trois rues : la rue Beaupoil, la rue de Bréry et la rue de la Belgique.

Le S.I.D.E.C (Syndicat d'électricité du Jura) a retenu ces dernières années de porter ses efforts financiers sur des projets situés sur les cœurs des villages.

En effet, si certains ont connu des extensions, notamment des lotissements, celles-ci ont été électrifiées soit en aérien par une technique nouvelle pour l'époque : le câble torsadé, soit directement en souterrain. Ces deux techniques offrent une bonne alimentation.

Par contre les cœurs de villages sont encore souvent équipés de fils nus de faibles sections. C'était le cas à Domblans.

Coûts financiers enfouissement rue de la Belgique et réalimentation du Prélôt par la rue du même nom :

Pour le téléphone

- étude du réseau souterrain, réalisation par ETDE, câblage et reprise des branchements des abonnés :

23 000 € TTC

réalisation de l'artère souterraine par ETDE :

95 000 € TTC

participation des financeurs : 76 478 € (soit 80,25 %), solde à la charge de la commune : 18 821 € (soit 19,75 %)

Pour l'éclairage public

- montant estimatif 22 840 € TTC

participation du SIEDEC 17 141 € (soit 75,05 %), participation de la commune 5 699 € (soit 24,95 %)

A l'avenir, vu le nombre important de projets instruits, le SIEDEC a décidé que les projets concernant une même commune seraient réalisés tous les deux ans afin de permettre le financement de tous.



Avant



Maintenant

Avis important :

Lorsque vous constatez que l'éclairage public situé près de chez vous ne fonctionne plus, veuillez le signaler au secrétariat de la mairie afin que celui-ci soit pris en compte sur la liste d'attente en vue de la tournée périodique de remise en état.

Le rapporteur de la Commission, René DUTRUEL

EAU POTABLE

Dans la continuité du maintien de la qualité du service aux usagers, nous avons procédé au remplacement et à l'amélioration du matériel en service sur notre réseau.

- remplacement du compteur général au départ du puits de captage (l'ancien datait de l'origine des travaux (coût : 780 € HT)
- mise en place en complément de l'installation de la nouvelle armoire électrique d'un système d'astreinte par SOFREL et d'une liaison entre la station de pompage et les réservoirs (télécommande du fonctionnement des pompes en fonction de la demande. Coût : 3 000 € HT)
- remplacement de 50 compteurs d'ancienne génération, par des compteurs type ALTAIR V4 DN15 avec tête émettrice, permettant la relève à distance par les employés communaux (coût : 4 625 € HT)

ASSAINISSEMENT

Cette année 2013 n'a pas vu d'investissement important sur l'ensemble de notre réseau, en effet le principal des travaux ayant été réalisé les années antérieures.

Toutefois nous travaillons en concertation avec le Syndicat d'Assainissement de la Région de DOMBLANS à la possibilité de réfection du collecteur principal (du pont de chemin de fer à la station d'épuration), en effet celui-ci est régulièrement bouché et présente de nombreuses contrepentes (coût ~ 260.000,00 € HT).

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Suite à la dernière réunion du 15/01/13 avec le Bureau d'Etudes, les membres du Syndicat et les Maires concernés, une solution consensuelle s'est dégagée, complétée par une visite sur site.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 bassin d'orage à VOITEUR en aval immédiat du passage de la Seille, reprenant également le débit critique de CHÂTEAU-CHALON, grâce au doublement de la conduite DN 200/mm existante.
- 1 bassin d'orage à la station d'épuration, pour gavage du débit au travers du passage existant de la Seille pour obtenir le débit critique à amener sur le site du bassin d'orage.
- la conduite en aval de DOMBLANS jusqu'au réseau de transit sera reprise pour corriger la contrepente et éviter tout bouchon sur cette partie du réseau.
- estimation financière du projet : 1.400.000, € HT
- réalisation des travaux 2015

L'Adjoint responsable, Bernard FRACHON

CENTRE DE SECOURS Voiteur-Domblans

Le centre de secours vous présente ses vœux de bonheur pour cette nouvelle année 2014.

Avant tout, nous sommes intervenus 125 fois pour secours à personnes, 16 pour accidents de la circulation, 26 incendies, 13 opérations diverses, ce qui fait un total de 180 sorties pour 2013. Une baisse sensible par rapport à 2012, mais qui ne peut être que bénéfique pour la population. Moins d'accidents, de feux de cheminées et feux de bâtiments. La formation est une part importante pour nous. Pendant trois ans, les jeunes volontaires s'initient aux gestes élémentaires du secourisme, doivent manier la lance ou porter l'ARI (appareil respiratoire isolant) avec aisance. Ensuite nous faisons de la formation continue pour se spécialiser, suivre les évolutions de la vie, rester au meilleur de nous-mêmes pour gérer stress et efficacité.

En cette fin d'année, deux nouvelles recrues viennent grossir les rangs, Noémie Grandvaux du Vernois, Anaïs Crédoz de Domblans. Marc Bondenas, Maxence Sgrillo ont reçu le diplôme de premier secours (PSE 1), Florian Vilmain le PSE 2. Christophe Linda (en juillet), Olivier Mathot, Raphaël Vuaille se sont vu remettre le grade de sergent chef. Jacques Hedin qui est en retraite depuis le 1^{er} novembre a été promu sergent honoraire. Il aura comptabilisé 34 années au service des pompiers : 21 ans au CPI de Domblans et 13 au centre de secours de Voiteur-Domblans. On ne peut que le remercier pour tous les services rendus et le temps passé à la cause des pompiers.

J'en profite pour lancer un appel aux bonnes volontés désireuses de donner un peu de temps et de chaleur, de venir au secours de la population par le biais des sapeurs-pompiers. Avec nos bips, la technologie actuelle, nous pouvons à tout instant gérer notre disponibilité et nos astreintes.

2013 est passé, vive 2014. LES SAPEURS POMPIERS DE VOITEUR-DOMBLANS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE.



Le chef de centre, Claude VALLET

Année 2013

I n t e r e c o m m u n a l i t é

QU'APPELLE-T'ON MARE ?

Une mare est une étendue d'eau de faible profondeur dont toutes les couches aquatiques sont soumises à l'action du rayonnement solaire. Sa surface est inférieure à 50 ares, alimentée par les eaux de pluie, de ruissellement ou par les nappes phréatiques, elle peut être d'origine naturelle, mais le plus souvent elle a été créée par l'homme.

Les mares forestières

Par définition, ces mares sont entourées d'une strate arborescente développée pouvant recouvrir tout ou partie de la mare. Ainsi, la surface de l'eau se trouve majoritairement à l'abri des rayonnements solaires nécessaires au développement de la végétation aquatique qui, de ce fait, est généralement peu abondante.

Peu de végétation aquatique signifie aussi une faible concentration de l'oxygène dissout, issu de la photosynthèse. Cette faible concentration en oxygène limite les processus de dégradation des feuilles et autres débris végétaux qui s'accumulent progressivement au fond de la mare.

Les mares constituent des milieux humides privilégiés, refuges pour une flore et une faune (entomofaune, amphibiens...) spécifiques. Ces milieux sont devenus de moins en moins nombreux de nos jours. Les mares forestières sont elles-mêmes relativement rares. Elles étaient utilisées autrefois pour abreuver le bétail et les animaux utilisés pour l'exploitation forestière. Elles constituent à la fois un patrimoine culturel et un milieu humide participant à la richesse environnementale. C'est pourquoi, en 2004, l'Office National des Forêts a proposé à la Commune de Domblans la restauration de la mare intra-forestière du Vernois en forêt communale de Domblans **parcelle 19 d'une superficie de 5a79ca.**

Travaux réalisés en 2006 et 2007

- Abattage des bois situés sur l'emprise de la mare et sur les berges.
- Curage du lit avec une pelle mécanique : reprofilage du contour des berges.
- Aménagement de la partie inférieure des berges en implantant certaines espèces (carex des rives, iris jaune, jonc aggloméré, massette...) et laisser d'autres s'installer naturellement (potamot nageant, plantain des marais...)

Par la suite, de nombreuses actions de sensibilisation du milieu aquatique ont été proposées aux scolaires et aux enfants de l'ALSH de la CCCHS. Des panneaux pédagogiques, dont le contenu a été élaboré en collaboration avec les écoles, ont été installés autour de la mare.

Etapes de la dynamique de comblement d'une mare forestière

Les mares forestières ont une dynamique de fermeture plus rapide qu'en plein champ.

- La lame d'eau libre se réduit avec le développement des végétaux, l'apport de feuilles, de branches mortes, de sédiment, etc.

- Progressivement, les végétaux colonisent les zones d'atterrissement et gagnent sur la mare. En se décomposant, ils augmentent le volume de matière organique morte, de vase, et participent ainsi au comblement du milieu.
- En général, le site est de plus en plus dominé par la végétation, ce qui accélère le processus de comblement de la mare.
- A terme, un boisement humide remplace le plan d'eau.

La mare a alors disparu : l'écosystème aquatique en tant que tel n'existe plus.

Réhabilitation 2013

Afin de limiter ce processus de comblement, un entretien annuel de la mare s'est révélé nécessaire.

En partenariat avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, la commune de Domblans s'est attelée à remettre en état le site dès 2013, et s'engage à l'entretenir chaque année grâce à l'intervention de l'équipe verte intercommunale.

Des travaux d'arrachage d'une partie de la végétation aquatique, de débroussaillage des berges ainsi que d'abattage de certains ligneux ont été effectués à l'automne. Ils devraient entraîner dès le printemps une amélioration de l'accueil du public sur le site, où des panneaux signalétiques seront ajoutés pour permettre de mieux repérer le site depuis le village.



Les Muraillers

Un « Murailler » (ou une muraillère) est un(e) maçon qui pratique la technique de construction de la pierre sèche (sans mortier ni ciment).

Les murs et cabanes de pierres sèches situés sur le premier plateau et dans notre vignoble sont certainement nés des périodes de défrichement (moyen-âge -18^e siècle)

Les cultivateurs retiraient de la terre des pierres, soulevées par la charrue et les empilaient de manière à constituer les limites de leurs parcelles.

Quand les terres étaient trop éloignées de leur village, les paysans y aménageaient une "loge". Ils s'y abritaient avec leurs outils le temps d'un repas ou d'une averse : les cabanes de vigne et de berger en pierres sèches étaient nées.

La mécanisation galopante des exploitations agricoles, l'apparition d'engins puissants et diaboliques tels que les girobroyeurs sont devenus une menace constante pour notre environnement et notre patrimoine vernaculaire. Les nouveaux engins sont susceptibles de détruire en quelques jours voire en quelques heures, des constructions issues d'un immense labeur et d'importants investissements. C'est une perte patrimoniale inestimable pour notre

avenir touristique.

Cette attitude fort regrettable contribue, par méconnaissance, à la disparition des biotopes rares et précieux pour la biodiversité mais aussi pour notre patrimoine paysager et la qualité de notre eau.

La conservation de ces biotopes passe indubitablement par leur revitalisation.

La Communauté de Communes des Coteaux de la Haute-Seille mène depuis plus de 10 ans un programme de restauration des murs et cabanes en pierres sèches, éléments précieux pour la qualité de l'agriculture et des paysages de notre territoire.

De nombreux murs de clôture de propriétés privées sont délaissés ou mal restaurés, une grande partie de notre identité architecturale est menacée, c'est pourquoi, la CCCHS a proposé aux habitants de son territoire, de participer gratuitement à une formation de deux jours, à la restauration de murs en pierres sèches, suivant le principe de l'auto-construction.

Cette opération a eu un franc succès. Douze personnes dont trois dames issues de diverses communes s'inscrivent (nombre limité de participants). Un mur en souffrance sur la commune de Grange/Baume aux abords du Parc Animalier est choisi comme ouvrage pédagogique.

C'est ainsi que les 21 et 28 septembre dernier, par un temps ensoleillé (chance en cette période très pluvieuse) Monsieur Joël Jannet, formateur de l'association "Laviers et Muraillers" de Bourgogne transmet son savoir-faire et aussi sa passion à notre groupe d'habitants muraillers volontaires.

A l'issue de ces deux journées intensives de formation, les stagiaires ont acquis les bases de la technique qui leur permettra de se lancer sans crainte dans la restauration de leur vieux mur en pierres sèches.

Suite à l'enthousiasme provoqué par ces journées de formation, les participants unanimes sont prêts à lancer des actions de sauvegarde et des chantiers-école avec pour objectifs la restauration et la protection du patrimoine en pierres sèches de la CCCHS.

En 2014, d'autres stages de formation de « Muraillers » sont prévus.

Renseignements supplémentaires auprès de

Diane MUZARD, Chargée de mission Environnement, animatrice du site Natura 2000 des Reclées de la Haute Seille.

environnement@hauteseille.com

[Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille](#)



Préparation de l'assise



mise en place du couronnement en hérisson

Le Vice-Président de la Commission Intercommunalité, Daniel CHALANDARD

Médiathèque intercommunale Coteaux de la Haute Seille

Pour utiliser **Internet**, trouver un **livre**, une **revue**, un **DVD** ou disposer d'un **espace de travail**... Pour flâner ou être accompagné dans vos recherches, cette médiathèque est faite pour vous !

Que vous veniez seul, en famille ou en groupe, les bibliothécaires sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Près de votre domicile ou de votre lieu de travail, en semaine ou le samedi, venez y passer un moment agréable.

Horaires d'ouverture

Site de Voiteur

2 rue des Masses

39210 VOITEUR

Tél. : 03 84 44 04 40

<i>Mardi</i>	10 h — 12 h
<i>Mercredi</i>	10 h — 12 h // 14 h — 17 h 30
<i>Vendredi</i>	16 h — 18 h
<i>Samedi</i>	10 h — 12 h // 14 h — 17 h



Site de Plainoiseau

Rue Georges Trouillot

39210 PLAINOISEAU

Tél. : 03 84 25 37 13

<i>Mardi</i>	16 h — 18 h
<i>Mercredi</i>	10 h — 12 h // 14 h — 17 h
<i>Vendredi</i>	16 h — 18 h
<i>Samedi</i>	10 h — 12 h // 14 h — 17 h



Web : <http://media-hauteseille.dyndns.org>

Contact : mediathequeintercommunale-ccchs@orange.fr

Chaque abonné peut **emprunter** pour une durée de **3 semaines**

7 livres ou BD
4 cd + 3 DVD + 2 cédérom
4 revues
1 partition (disponible à Voiteur)

Gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi habitant la CCCHS et 5 € pour les adultes.



Conte de Noël

Nos Associations



*vous présentent
leurs activités
de l'année 2013*

La grande lessive

Les élèves de l'école de Domblans ont participé à *La grande lessive*.

Cette action bisannuelle, simple et fédératrice, a pour objectifs de promouvoir la pratique artistique et de développer le lien social. Des fils, des pinces à linge et des feuilles de format A4 composent le dispositif d'une installation artistique éphémère. Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, *La grande lessive* a déjà rassemblé plusieurs millions de personnes de toutes générations, dans des lieux situés dans près de 70 pays sur les cinq continents.

Un même dispositif (fait de l'exploration partagée de la couleur, de réalisations plastiques de format A4, de fils et de pinces à linge) initie une installation artistique éphémère qui se déploie de préférence à l'extérieur, dans une cour, sur une place ou dans la rue. Ainsi, où que nous nous trouvions dans le monde, c'est le fait de contribuer le même jour à un projet commun qui fait œuvre. Le Musée de l'Or de Bogota en Colombie, la Bibliothèque nationale de France à Paris, le Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Saint-Denis, l'école primaire de Domblans et bien d'autres établissements dédiés à l'art et à la culture ont déjà organisé cette action en conviant leurs publics, ainsi que tous ceux qui contribuent à faire vivre ces institutions (médiateurs, conservateurs, personnel administratif et autre...) à y prendre part.

La prochaine édition aura lieu le jeudi 27 mars. Les élèves feront appel aux habitants de Domblans afin de venir étendre avec eux leurs œuvres !



Préparez vos pinceaux !!!

C'est véritablement utile puisque c'est joli.

Antoine de Saint Exupéry, *Le Petit Prince*



La Présidente, Nadine VILLERET

Amicale Sapeurs-Pompiers

Par le biais de ce bulletin municipal, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans vous exprime toute sa gratitude pour l'accueil que vous lui réservez lors de la traditionnelle tournée des calendriers. L'amicale vous remercie également pour votre présence à ses manifestations, ce qui contribue à faire d'elles une totale réussite.

Pour 2014, nous vous donnons rendez-vous dès le dimanche 22 février, à la salle des fêtes de Domblans, pour notre loto gourmand, le dimanche 1^{er} juin, au centre de secours, pour le méchoui et enfin le 14 juillet « au champ de foire » de Voiteur pour le repas champêtre suivi du feu d'artifice et du bal populaire toujours animé par Jura Free Son. La tournée des calendriers démarrera le mercredi 12 novembre.

Merci d'avance à tous pour votre participation et votre générosité !

Le Président de l'Amicale, Rémi LAMBERET

Société Musique de Voiteur

Cette année 2013 aura été pour la Société de Musique de Voiteur encore une année à la fois riche et douloureuse. Riche par ses nombreux moments de partages musicaux et humains, entre nous musiciens et le public qui nous soutient, toujours fidèle et présent. Nous avons le plaisir d'offrir beaucoup de moments musicaux tout au long de l'année et nous avons pour tradition de faire nos rencontres entre harmonies, lors de nos concerts de printemps, à Domblans.



En 2013, nous avons reçu l'Orchestre Harmonique de Meyzieu, qui nous a interprété avec brio un programme de musique latino-américaine et qui a ravi le nombreux public présent ce soir-là. Nous sommes également partis à la rencontre de l'Harmonie de Couches (Saône-et-Loire) au mois de juin ; nous l'avions déjà reçue il y a deux ans à Domblans sur un programme retraçant l'histoire des musiques de danse.

Le quarantième anniversaire des statuts actuels de la Société de Musique de Voiteur instaurés par René Lorang (la musique de Voiteur remonte en fait au début du 19^{ème} siècle) a été pour nous prétexte pour une réunion inoubliable au mois de juillet, en invitant le maximum possible d'anciens musiciens de la société. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés, à presque 150 personnes, partageant une multitude de souvenirs et quelques-uns ont même repris l'instrument pour l'occasion. Malheureusement, cette année, qui devait s'annoncer radieuse, fut endeuillée par la perte de deux musiciens, tout d'abord Alain Goypieron, qui fut longtemps un membre incontournable de notre groupe, puis Charles Clavelin, pilier amical et musical de notre harmonie. Charles aura marqué par sa constance, sa gentillesse et son dévouement. Egalement secrétaire de notre association, c'est lui qui rédigeait les articles de la musique pour le bulletin municipal de Domblans. Le concert de Sainte Cécile lui est dédié.

Cette année voit également le succès des cours de solfège et d'instruments organisés par les membres de la Société de Musique, dont de plus en plus d'enfants et adultes de Domblans bénéficient. Ces apprentis musiciens rejoindront bientôt les rangs de l'orchestre pour votre plus grand plaisir. La relève est assurée, nous espérons encore longtemps perpétuer la tradition de l'orchestre d'harmonie, tradition chère à notre contrée jurassienne.

Rendez-vous en 2014 pour de belles rencontres musicales.

contacts : *musiquevoiteur@gmail.com*
président : François Marron (06.76.85.75.31)
directeurs : Alexandra Rousset (06.88.63.72.80), Dominique Synave

Pour information, la Musique organise un concours de belote le 22 février 2014 à la salle des fêtes de Voiteur. Renseignements au 06.76.85.75.31

La Directrice, Alexandra ROUSSET

Au Vent du Cuard

C'est par un lundi de Pentecôte 2013 pluvieux que les membres de notre association se sont réunis en assemblée générale autour d'un buffet joyeux et convivial à Blandans.

La protection de l'environnement était bien sûr au menu ! Il fut en outre évoqué l'état - des chemins de randonnée de Blandans, notamment celui très fréquenté des Rignardes - de la Grande Fontaine



L'après-midi fut consacrée à la visite du magnifique château de Pierre-de-Bresse en Saône-et-Loire qui abrite un éco-musée régional de la Bresse. Une guide chevronnée nous a communiqué sa passion du lieu que les collectivités locales font vivre avec enthousiasme et savoir-faire.

2014 saura, n'en doutons pas, mobiliser notre association pour des causes essentielles au devenir de notre patrimoine naturel et bâti que nous voulons ardemment sauvegarder.

Le Président, Patrice DE BROISSIAT

Nos Marcheurs

Ce petit groupe d'une trentaine de personnes habitant Domblans ou les communes environnantes, dont une quinzaine marchent régulièrement, se retrouve tous les Lundis après-midi à 13h30 sur le parking à côté du passage à niveau, face au magasin Carrefour Contact.

L'organisation y est simple, pas de parcours préétabli, quelques volontaires se chargeant de définir la destination le jour même avant le départ, en fonction des conditions météo et de l'état des sentiers, car même la pluie ou la neige ne rebute pas quelques courageux.

Pas d'inscription, il suffit d'être au départ, mais un minimum de forme physique est préférable, ce n'est ni de la promenade, ni de la marche rapide, les chemins pentus du Jura sont difficiles à éviter.

Les distances varient de 10 à 15 km, sauf pour certaines marches à la journée, elles aussi décidées quelques jours à l'avance en fonction de la météo, l'information se faisant par mail ou par téléphone. L'hiver, des sorties ski de fond et/ou raquettes sont organisées dans les

mêmes conditions.

Ces sorties à la journée, se font sac au dos et casse-croûte ou bien barbecue, bonne humeur et voitures suiveuses, comme ce fut le cas, lors de la dernière l'été dernier à Blois-sur-Seille, en passant par Château-Chalon et le chemin des abeilles, pour ceux qui connaissent.



La nuit tous les chats sont gris, chaque année 2 à 3 marches de nuit permettent de vérifier cet adage. L'organisation en est toujours la même, 4 à 6 km avant de se retrouver dans un bon petit restaurant, à frais partagés (très attractifs), et retour à pied pour ceux qui le souhaitent. Bien évidemment, les non marcheurs sont les bienvenus.

Nous avons ainsi pu tester la cuisine de restaurants: Frontenay, Voiteur et Granges de Ladoye.

Jean NOZIÈRE

Pétanque Coteaux Haute-Seille

Un parcours historique en Coupe de France et une accession en Championnat.

La saison de pétanque 2013 a débuté très tôt cette année pour les membres du club. Les bénévoles avaient en effet rendez-vous à Mont-sous-Vaudrey, dès le 13 Avril, pour assurer l'intendance d'un championnat départemental. Il s'agissait d'une première dans l'histoire du club, mais cela n'a pas empêché les personnes réquisitionnées d'être à la hauteur pour proposer un service sans faille. Cette expérience concluante et bénéfique sur le plan financier a, d'ores et déjà, été reconduite pour l'année 2014.

Notons, aussi, que notre traditionnel concours du 14 Juillet (20^{ème} édition) a dû être exceptionnellement délocalisé en raison de l'indisponibilité de la salle polyvalente locale. Après avoir sondé sans succès la commune de Nevy-sur-Seille, nous avons reçu l'accord de la municipalité et du club de foot de Passenans, qui ont gracieusement laissé à notre disposition le site et les locaux du stade, ce qui a permis au concours de se dérouler, malgré tout, dans de très bonnes conditions (y compris climatiques). Un seul bémol : l'affluence, qui a été beaucoup moins importante que les années précédentes, avec seulement 72 doublettes inscrites. Le bénéfice comptable de la manifestation a malheureusement marqué lui aussi un net recul.

Côté sportif, l'équipe engagée en Coupe de France des clubs a effectué un parcours historique, puisque, pour la première fois de son histoire, elle a passé le 1^{er} tour. Opposée à

Poligny, l'équipe, composée de Julien Manière, Romain Clavelin, Manuel Pandel, Quentin Chavanne, Stéphane Prévost, Pierre et Thibaud Reynaud associés aux féminines Julie Parrot et Aline Monneret, a dominé des Polinois bien impuissants face aux talents et à la fougue des jeunes "domblanais". Et comme si cela ne suffisait pas, l'équipe s'est même permis d'écartier Bletterans au tour suivant avant de terrasser Moirans pour l'ultime match de la phase départementale. Le petit club qui monte, se retrouvait ainsi aux côtés des grosses écuries départementales (Saint Claude et Salins-les-Bains) pour participer au 1^{er} tour des phases interrégionales. Ironie du sort, le tirage a désigné un adversaire exceptionnel pour affronter notre jeune équipe : Bourbon Lancy 71, désigné par le monde boulistique comme l'un des grands favoris à la victoire finale. Rien que ça !

Si le champion du monde 2006 Pascal Millei était retenu à Bourbon pour des raisons professionnelles, ses coéquipiers Brancato, Michel, Verzeaux et autre Courroy, des références au niveau national, étaient bien présents à Bletterans pour affronter les jeunes pousses des "Hautes Côtes de Seille" (selon le site Internet de la Pétanque de Bourbon Lancy).

Si avant la rencontre les chances de franchir l'écueil apparaissaient bien minces, il en était tout autre lors du dénouement. L'équipe est en effet passée tout prêt d'un véritable exploit ! A l'issue des 6 matchs en individuel (tête à tête), tous les espoirs étaient permis puisque la PCHS avait remporté 3 matchs, grâce notamment à un Julien Manière impérial qui s'est offert Fred MICHEL, vice-champion de France de la discipline en 2004. Bourbon a ensuite remporté 2 des 3 matchs en doublette et tout allait se jouer lors des 2 derniers matchs en triplète. Contre toute attente, la jeune équipe, emmenée par le très prometteur Pierre Reynaud, est venue rapidement à bout de son adversaire, qui comptait dans ses rangs Méderic Verzeaux (Champion de France Junior 2012). Dans l'autre partie, après une entame très serrée, les jeunes tangos n'ont pas pu suivre le rythme imposé par l'adversaire tout au long de la partie et se sont inclinés 13-7.

Les cadors de Bourbon poussèrent alors un gros OUF de soulagement au grand dam des 60 spectateurs locaux venus soutenir les petits Domblanais. La déception fut vite évacuée pour savourer et fêter un très beau résultat que chaque membre de l'équipe gardera sans nul doute très longtemps dans un coin de sa tête.

On retiendra également que l'équipe engagée en championnat départemental des clubs catégorie honneur a, elle aussi, brillé puisqu'elle a remporté ses 5 rencontres. Elle accède ainsi au groupe Elite départementale.

Signalons enfin que le challenge dit du Maître Joueur, disputé entre les membres du club a été remporté par l'inévitable Julien Manière.



*Bourbon-Lancy 71 (en noir) et PCHS (en orange)
avant la rencontre*

**Bonne et heureuse
année 2014**

Le Président, Richard OLIVIER

Au moment où je commence cette rétrospective de la saison écoulée, les premières neiges sont déjà tombées, signe d'un hiver précoce peut-être, mais aussi et à coup sûr, signe d'une nouvelle année passée. Comme les précédentes, avec leurs lots de petits problèmes, de satisfactions aussi, permettant à la grande équipe de l'USCS, de poursuivre une carrière commencée il y a fort longtemps, par des pionniers du football qui, s'ils n'avaient pas les moyens à notre disposition à l'heure actuelle, avaient une foi inébranlable dans leur mission au service du football et de ses pratiquants. Soixante-huit ans après, les générations actuelles de dirigeants, bien que parfois victimes d'essoufflements, ont malgré tout mené à bien la saison 2012/2013, avec, vous le découvrirez en parcourant ce compte-rendu d'activités, une abnégation de tous les jours et un sérieux depuis bien longtemps éprouvés.

Nos effectifs ont atteint un chiffre record tout proche des 260 licenciées et licenciés, confirmant par là même, l'attractivité de notre club. Il a bien sûr fallu pourvoir à l'encadrement de ce grand nombre de pratiquants et je ne peux que féliciter le remarquable travail accompli par tous. Toutefois les choses ne se font pas toutes seules et deux de nos éducateurs, Thomas Boisson et Magali Rousselot-Emart, ont suivi des formations au District du Jura de Football. Ces formations sont importantes pour tenir compte des évolutions dans les différentes catégories, elles ont aussi une incidence forte sur la Reconnaissance Fédérale, par la Labellisation des Ecoles de Football, celle de l'USCS ayant été reconduite cette saison.

Le comportement de nos équipes, sur les terrains Franc-Comtois, a été, je ne dirais pas parfait, car il y a toujours un match ou deux difficiles, mais très bon, prouvant ainsi que l'esprit de respect et de sportivité, impulsé depuis quelques années par l'adhésion au dispositif Respect Tous Terrains de la Fondation du Football, n'est pas vain. Deux de nos piliers ont, quant à eux, eu les honneurs du District Du Jura en rece-

vant des médailles, Sylvain Pellicioli (bronze) et Jean-Louis Monnot (vermeil), lors du traditionnel repas des « passionnés du foot ».

La vie sportive et en parallèle, celle concernant l'animation associative, ont été denses, comme d'habitude, mais plus encore, avec l'adjonction de la tenue d'un stand à la « Percée du Vin Jaune », l'organisation des finales de Coupe du Jura Seniors et du Conseil Général Seniors et U18, et d'un second loto. Ainsi si l'on ajoute aux traditionnels Calendriers, Souper Dansant, Bourse aux Vélos, Tournoi de Jeunes et Loto, huit organisations d'ampleur, de quoi occuper bien des bénévoles ! L'équilibre financier de l'US, étant tributaire à plus de cinquante pour cent de la réussite de ces manifestations, vous comprenez qu'il est primordial de les conserver, mais aussi de tout faire pour que chacune soit réussie. L'engagement à nos côtés de manière ponctuelle, mais année après année, de sympathisants, est un vrai soutien et je profite de ces quelques lignes pour les remercier, sans nul doute, ils se reconnaîtront lors de la lecture de cet article.

BILAN SPORTIF

• SENIORS A :

Franck Nourry et Eric Gentet ont vécu une belle saison auprès de leurs protégés et sont même passés près d'un moment qui aurait pu être historique pour le club, l'accession au plus haut niveau régional. Auteurs d'un championnat sérieux, longtemps en tête de la poule, mais perfectibles après la trêve hivernale, ils ont subi la loi du plus fort. En l'occurrence celle du Besançon Racing Club, reversé arbitrairement dans leur groupe, après une rétrogradation de 3 divisions. Les dés étaient sans nul doute pipés d'entrée. Qu'importe, les deux matchs contre cet adversaire ont été disputés, avec pour souvenir, le record de France de spectateurs pour un match de ce niveau au stade Léo Lagrange à Besançon (1209 personnes), et près de 400 à Domblans, sans doute un record, là aussi. Au final et en terminant second, les Domblanais ont démontré leurs qualités et se sont rapprochés de l'élite du football régional.

• SENIORS B :

Didier Métraz et Yoann Revy ont connu une fin de saison stressante, l'objectif de rapprocher cette

formation de l'équipe A n'a pu être atteinte et il a fallu attendre les dernières rencontres pour conserver une place en deuxième division. Trop de blessés, un effectif changeant et une faible motivation pour les entraînements ont coûté bien des points en cours d'année. Un merci particulier est à adresser à Jean Marie Reubira pour son aide durant la saison.

• SENIORS C :

Vincent Lorival et Alexandre Poux-Berthe, les nouveaux responsables de cette formation, épaulés par Jean-Louis Bertin, ont connu une saison sympathique, avec des joueurs motivés. Tributaires des équipes A et B pour son effectif hebdomadaire, les joueurs ont quelquefois été en effectif limité, et les résultats s'en sont ressentis, mal classés à l'approche de la dernière ligne droite, ils se sont battus jusqu'au bout pour rester en troisième division.

• U19 :

Jean-Marie Reubira et Jean Rebourg ont eu beaucoup de souci à mener à bien cette saison, non pas par manque d'engagement de leurs jeunes joueurs qui, bien au contraire, ont toujours répondu présents. Victimes d'une réforme des championnats (évoquée dans le bilan de 2012), les U19 ont été solidaires d'une part des seniors et d'autre part, pour ceux qui en avaient le droit, des U18. Appelés à compléter ces deux groupes, ils ont dû déclarer forfait à plusieurs reprises et le scénario écrit par avance s'est réalisé, le maintien en Promotion d'Honneur Ligue n'a pu se faire, entraînant la disparition pure et simple de cette catégorie. Au-delà de cet aspect de niveau, cette réforme, bénéficiant uniquement aux très gros clubs, est un vrai coup dur pour la pérennité du niveau des équipes seniors dans des clubs tels le nôtre, les U19 en étant le vivier naturel.

• SENIORS FEMININES :

Jean-François Febvre et Emilie Pernot n'ont pas disposé d'un effectif suffisant pour pouvoir prétendre nourrir des ambitions. L'amalgame rendu nécessaire entre les plus jeunes et les seniors a néanmoins bien fonctionné et même si quelques matchs ont dû se dérouler en infériorité numérique, toutes y ont mis beaucoup de cœur pour aller au bout de la compétition.

• U18:

Franck Nourry avec l'appui de Jacques Mazzier (club de Bresse-Jura-Foot, en entente pour cette saison) a vécu une année similaire à celle des U19 et ceci pour la même raison, (réforme de la pyramide chez les jeunes), à la nuance près, que cette catégorie existe toujours au sein du club. Mais elle est maintenant composée de joueurs de trois années d'âge, 15, 16 et 17 ans, ce qui, avec des différences physiques importantes, ne va pas sans créer de problèmes.

• U15 :

Jean-François Brenans et Yves Ramelet ont réalisé un excellent travail avec les jeunes et ont vu leurs efforts récompensés par une accession en championnat Elite de District. N'ayant connu la défaite qu'à une seule reprise, ils ont fait preuve de beaucoup de sérieux et d'une bonne progression technique. Une première marche a été franchie, pour continuer une progression vers le niveau supérieur, bon nombre de ces joueurs passant en catégorie U18, ceux arrivant des U13 vont pouvoir s'exprimer à un niveau intéressant.



de G. à D. Debout : Jean-François BRENANS (éducateur) - Matthieu ROCHE - Donovan PETIOT - Thomas BRENANS - Thibaut RAMELET - Fabien FEAU - Quentin BADOUILLIER - Waniss BENSAYOUR - Yves RAMELET (éducateur)
Accroupi : Maxime MAÎTRE - Andréas ETIEVANT - Valentin BRIDE - Maxence BONDENAT - Joshua BALTES - Nathan VIEUX - Anthony CARLOZ
Absent : Guillaume MAURIN

• U13 :

Thomas Boisson, épaulé par Thomas Saussard, Sylvain Revy et Jean-Claude Godard ont géré 2 équipes dans cette catégorie. L'équipe A en première phase a validé une accession en Promotion d'Honneur Ligue (une première pour le club). Face à de solides formations, la seconde phase a été plus laborieuse, mais ils en ont retiré beaucoup d'enseignements, qui seront profitables pour ceux qui passeront en U15. L'équipe B a, quant à elle, connu un démarrage un peu chaotique, avant de terminer par de bons matchs. L'ensemble des joueurs, bien souvent au complet pour les séances d'entraînement, a affiché une belle progression technique ainsi que tactique, prouvant que le sérieux et l'abnégation ne sont pas de vains mots.



De G. à D. debout: Thomas BOISSON (éducateur) - David THOUVEREY - Paul CLERC - Lilian REBOURG - Louis JURETTI - Philippe CLERC (Dirigeant-Responsable Ecole de Foot) - Théo GODARD - Clément REVY - Vincent CLERC - Romain MONOT - Sylvain REVY (Dirigeant) - Lucie GADOUILLET (Féminine) - Edgar PROST BOUCLE - Armand RECOUVREUX - Florian GREUSARD - Simon GRANDVAUX - Jean-Claude GODARD (Dirigeant)

Accroupi: Alexandre BRENANS - Anaïs BAUDRY (Féminine) - Fabien MOUGET - Maxence REVY - Rémi LARGETEAU - Maxime CLERC - Bastien BOSVIEL - Vincent AMELINE - Théo PITTON - Mathis CATTENOT - Rémy CAMACHO - Quentin BOISSON - Alex CATTENOT

Absents : Tom VALQUENARD - Lucas PONSARD - Thomas SAUSSARD (Dirigeant)

• U11 :

22 joueurs ont permis de constituer deux équipes dans cette catégorie, managées par Magali Roussetot-Emart, Thierry Clerc et Fernand Chausson. Plus de cinquante séances d'entraînements ont été prodiguées, avec une forte assiduité, la progression technique est restée le fil conducteur et les enfants se sont montrés très réceptifs. Trois mini-stages de vacances ont été reconduits, avec toujours autant de succès. Le Futsal a animé la trêve hivernale et les U11 se sont qualifiés pour la phase finale du Challenge Boulogne où ils ont figuré honorablement.

• U9 :

Lionel Desjacques, Yves Bichon et Stanislas Viaud, ont encadré les équipes lors des plateaux à Domblans ou en déplacements. Dans l'ensemble, les jeunes ont été assidus, bon nombre de parents aussi (même si parfois il a pu manquer un ou deux véhicules pour déplacer tout ce petit monde). Ici encore, plus que dans les catégories supérieures, le seul enjeu est le jeu, qu'importe le résultat, l'essentiel étant de participer, tout en progressant tout de même.

• U7 :

Louis Nicod et Norbert Barrois qui ont aussi assumé avec Lionel les séances d'entraînements U9 du mercredi, ont eu en charge les plus petits. Aidés par Bénédicte Brenans, ils ont participé à plusieurs plateaux ainsi qu'à la journée nationale de cette catégorie. La tâche est valorisante, mais n'est pas forcément aisée, car la réceptivité des enfants de 5 et 6 ans n'est pas égale, tout comme l'agilité avec le ballon et il faut beaucoup de feeling pour capter l'attention de tous durant une heure et demie. Dans ces deux catégories, comme pour les plus grands aussi, les après-matchs sont conviviaux, avec la forte implication des parents et leur contribution à la fabrication de succulents gâteaux. Merci à tous.

• ARBITRES :

La même équipe, composée de Stéphane Franzetti, Valentin Louvat et moi-même, a officié sur les terrains du département. Pour la plupart, les matchs se sont déroulés sereinement, avec bien sûr quelques sanctions à la clé, mais aucun de nous n'a été en difficulté.

• DELEGUE :

Michel Bonin s'est une nouvelle fois bien acquitté de cette tâche, un peu méconnue, consistant à être le relais de l'arbitre central sur le bord de touche.

• COMMISSIONS :

Les nombreuses commissions qui animent la vie du club ont été encore très sollicitées et s'il n'est pas possible de citer tous leurs membres, nous ne pouvons que saluer leur travail et les féliciter.

Pour votre information, vous pouvez consulter notre nouveau site internet à l'adresse suivante : uscs-foot.com, vous y trouverez beaucoup de renseignements et de reportages sur la vie du club.



Absents lors de la prise de la photo :

Cédric BARBAUD

Richard FENIET

Michel ROUSSOT

De G à D Debout : Pierre-Antoine GARINO - Eric GENTET (vice-Président-Responsable Seniors/U19) - Jean-Louis MONNOT (vice-Président-Responsable Manifestations) - Philippe CLERC (Responsable Ecole de Foot) - Jean-François BRENANS - Sylvain PELLICOLI - Bernard FRACHON (Trésorier-Adjoint)
Accroupi : Nicolas ROUSSELOT-EMART - Frédéric AMELINE - Norbert BARROIS (Trésorier) - Magali ROUSSELOT-EMART (Secrétaire/Correspondante-Responsable Féminines) - Jacques BAUDRY (Président) - Didier METRAZ - Denis LEGRAND - Maxime GARINO

PERSPECTIVES 2013/2014

Nous connaissons une diminution des effectifs : la suppression de la catégorie U19 et une baisse dans le football en général, en sont les causes. Espérons que la participation de l'Equipe de France à la Coupe du Monde au Brésil redynamisera un peu notre discipline. Notre Comité Directeur s'est enrichi de deux nouveaux membres à l'issue de notre AG d'été, Louis Nicod (déjà éducateur) et Louis Boimare (jeune joueur senior). Du côté des éducateurs et dirigeants, peu de mouvement sont intervenus, mais nous avons noté l'arrivée de Nicolas Debord (diplômé DEF) en tant que joueur et qui apportera aussi à l'Ecole de Football, ses compétences techniques.

Du point de vue sportif, l'objectif de réduire le niveau entre les équipes A et B reste à atteindre, de manière à pouvoir compter sur un groupe élargi et homogène de joueurs. Pour l'équipe C un maintien en bonne position sera recherché,

INFRASTRUCTURES

Toujours pénalisés par des surfaces d'entraînements trop justes, une étude est en cours pour en créer une nouvelle, cette surface devrait se situer en aval du terrain annexe sur le

avec en parallèle un bon parcours en Coupe. Pour les féminines, la saison se déroulera dans un championnat avec des équipes de huit joueuses et il sera souhaitable de conforter l'effectif. Chez les jeunes, le maintien des deux équipes U18 et U15 en championnat Elite sera le fil conducteur. Des U7 aux U13, ces catégories resteront dans la recherche de la progression technique, articulée autour d'un projet sportif en cours d'élaboration.

A presque mi-saison, deux des trois équipes seniors sont un peu à la peine, la A cinquième, la B septième quant à la C, elle est co-leader à la trêve. Les U15 septièmes et les U18 sixièmes étant pratiquement dans le même tempo. Les féminines n'ont disputé que peu de matchs sous forme de critérium et sont troisièmes. Pour toutes ces équipes la reprise de mars sera capitale et il ne devra pas y avoir de retard à l'allumage.

chemin des Isles. Toutefois cette parcelle ne sera utilisable que lorsque les services d'ERDF auront procédé à l'enlèvement du poteau qui est implanté en son milieu.

MANIFESTATIONS

Cette saison a été riche en termes de nombre d'organisations : 5 traditionnelles + 3 exceptionnelles.

Les Calendriers ont repris un peu de couleurs, tout comme le *Souper Dansant* (avec un changement apprécié d'orchestre).

Le **Loto d'octobre** a connu une baisse de fréquentation et **celui d'avril** a été meilleur.

La **Bourse aux Vélos** a subi une baisse sensible, mais en mars prochain ce sera tout de même la 35^{ème} édition !

Le **Tournoi de Jeunes** a connu une belle réussite sportive, mais hélas les recettes là aussi ont bien diminué.

Il y aurait encore beaucoup à dire ou à écrire pour couvrir totalement une saison de notre club, mais cet article en relate l'essentiel. Pour en savoir plus quoi de mieux que de venir nous retrouver au stade Simon Guyétant, nous saurons vous y accueillir.

En attendant, tous les licenciés se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2014

La **Percée du Vin Jaune** a mobilisé plus de cent personnes qui se sont relayées sur les deux jours, malheureusement un emplacement pas idéal (mais attribué par tirage au sort en règle) n'a pas permis d'écouler au stand de restauration les stocks constitués et au final n'a laissé qu'un petit bénéfice.

Les **finales de Coupes du Jura et du Conseil Général** ont connu un franc succès. Elles ont permis à notre club de montrer sa maîtrise pour une organisation parfaite, qui nous a valu les félicitations des instances départementales et des participants, il est vrai que le cadre des bords de Seille est attrayant.



Le Président, Jacques BAUDRY

Club "Les Amis"

Les jeux de scrabble, tarot, belote tiennent toujours une grande place les mardis après-midi à la Salle Tosi. Les jeunes retraités, que nous accueillons avec grand plaisir, s'intègrent parfaitement aux différentes tables et l'ambiance conviviale n'engendre pas la mélancolie.

Le brassage des âges permet de riches échanges et les plus étonnés ne sont pas ceux que l'on pense. La saison dernière s'est clôturée par un voyage d'une journée à Beaune. Les Hospices que certains ne connaissaient pas ont révélé leurs siècles d'histoire et d'architecture et la visite commentée de la ville fut appréciée de toutes et de tous. La journée s'est terminée, comme il se doit en Bourgogne, par la visite d'une cave et dégustation de bons vins de Monthélie. Là aussi le retour en car fut joyeux.

Tous les clubs du temps Libre du secteur se retrouveront au mois de mars 2014 à la Salle des fêtes de Domblans pour un repas





et un après-midi d'amitié.

Quant au prochain voyage, la destination n'est pas encore choisie et il y a encore des tables de jeux prêtes à vous accueillir le mardi après-midi.

Bonne année à toutes et à tous !

La Présidente, Annick GUILLAUME

Foyer Rural

La saison 2013-2014 fut animée au sein du Foyer Rural !

Les animations sportives se sont enrichies d'une nouvelle activité : Le tai-chi chuan (gymnastique douce chinoise) le lundi de 18h30 à 20h00 dans le préau couvert de l'école de Domblans.

Gymnastique et Danse country connaissent toujours le même succès et ponctuent régulièrement les soirées du mardi et du mercredi.

Quant aux Ateliers Créatifs des mercredis, jeudis et vendredis, l'exposition-vente début décembre 2013 menait à son terme les réalisations « faites-mains » concoctées pendant ces après-midis conviviaux.



Un car avec 60 « oficionados » des travaux manuels nous emmenait au Salon Idées créatives en octobre à Lyon. Ces dames venaient de Chaussin, Tavaux, des villages de la Communauté de communes, de Lons-le Saunier, Messia...

Cette fin d'année sera consacrée par chacune aux finitions des décors de table et de la maison pour Noël.

Bonne et heureuse année à vous toutes et à vous tous.

La Présidente, Annick GUILLAUME

Comité des Fêtes

A pour vocation d'animer le village. Depuis de nombreuses années, il essaie de mettre à contribution tous les habitants de Domblans.

Notre Comité est une équipe d'amis, où chacun participe au bon déroulement des diverses manifestations, selon ses moyens et sa disponibilité, afin de définir et d'établir une vraie politique des loisirs et des fêtes.

Notre Comité n'est pas un cercle fermé mais ouvert à toute personne désirant s'investir, apporter son concours et ses suggestions pour contribuer au bon fonctionnement de nos manifestations.

Cette année, l'Assemblée Générale se tiendra le 18 janvier 2014 à 18h, toutes personnes désirant adhérer au Comité des Fêtes pourra se présenter ce jour.

== Les diverses activités de l'année écoulée ont été ==

Le 23 Février 2013 la magie du carnaval

Le samedi après midi vers 15h30 les enfants revêtus de leurs déguisements de carnaval ont été accueillis à la Salle des Fêtes, accompagnés de leurs parents pour un défilé dans les rues de Domblans, puis le Comité des fêtes leur a offert un goûter et aux parents un café.

Le soir à partir de 20h, c'était alors le tour des grands et parents de se déguiser pour se retrouver autour d'une fondue géante. Malgré une faible participation, la soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale aminée par le DJ local CRIS Animation.

le 1^{er} Juin 2013 Voyage en Ardèche

Après les efforts fournis lors des manifestations de l'année, c'est au tour des membres et de leurs conjoints du Comité des Fêtes de profiter de ce moment de détente.

Cette année, nous sommes allés à la découverte de l'Ardèche souterraine, à plus de cent mètres de profondeur, au cœur de la grotte de l'Aven d'Ornac. Puis, le samedi après-midi une partie du groupe effectua une mini-descente en canoë au milieu de la Réserve Naturelle et, pendant ce temps, les autres s'orientaient vers une visite guidée d'un village pittoresque. Le dimanche, nous nous sommes rendus sur les différents points de vue des Gorges de l'Ardèche avec un magnifique soleil.

Le 30 Juin 2013 Puces, Vide grenier

Dès 5h le matin, les exposants, installés selon les emplacements prédéfinis, commencent à déballer leurs trésors ; café et croissants leurs sont proposés. En tout, ce seront 125 exposants, dont plusieurs de notre village, qui ont présenté des objets très divers à la grande satisfaction des fouineurs venus leur rendre visite tout au long de la journée, la météo étant très favorable. Les membres du Comité des fêtes avaient confectionné des plateaux repas, des côtelettes cuites au barbecue et des sandwiches.

Samedi 6 juillet et dimanche 7 juillet 2013 Fête au Village

Samedi soir, dès 21h30, nous avons effectué la traditionnelle retraite aux flambeaux accompagnée par la Musique de Voiteur et une trentaine d'enfants portant leur flambeau. Puis, sur le parking du centre commercial, la Musique de Voiteur nous a offert un concert.

A la fin de celui-ci, le Comité des Fêtes a offert un verre de l'amitié aux convives présents.

Dès 22h30 ce fut l'ouverture du bal en plein air.

Le Dimanche, le traditionnel concours de vélos - landaux fleuris : tous les participants ont été récompensés par des tours de manèges ou autos-tamponnantes.

Samedi 31 Août Soirée Cochon Grillé

Cette soirée est animée par l'Orchestre DIMITRI SAUSSARD. Nous avons servi 160 repas avec le traditionnel jambon braisé, accompagné cette année, d'un gratin dauphinois.

Vendredi 17 Novembre Soirée Beaujolais Nouveau et Cochonnaille

Date oblige, c'est une soirée conviviale où une cinquantaine de personnes de Domblans et des villages voisins se retrouvent pour déguster le Beaujolais nouveau accompagné d'une cochonnaille.

Samedi 18 Novembre Concours de BELOTE

Ce concours a réuni une soixantaine de joueurs. Le concours s'est déroulé dans une ambiance

convivable où les premiers ont reçu un jambon chacun. Tous les participants ont été récompensés, et la soirée s'est terminée autour de la soupe à l'Oignon de Thérèse, suivie d'une assiette anglaise.

Vendredi 20 décembre Arrivée du Père Noël

Comme chaque année, en étroite collaboration avec la Commune, nous avons reçu la visite du Père Noël, distribuant papillotes et clémentines aux enfants, un vin chaud était offert aux parents.



Les membres du Comité des Fêtes portent à votre connaissance le matériel dont il dispose: remorque frigorifique, buvette démontable, tables-brasserie et bancs, parasols, vaisselle, dont ils peuvent se porter loueurs pour vos manifestations. (renseignements au 06.81.55.38.81)

Jean-Marie et toute son équipe vous souhaitent une très heureuse année et vous invitent à venir les rejoindre.

Le Président, Jean-Marie BUCHIN

Arts Martiaux Coteaux de Seille

Le Club des Arts Martiaux des Coteaux de Seille a connu quelques changements et a débuté la saison 2013-2014 avec un nouveau bureau, cependant toujours présidé par Olivier HUGONNAUX.

Séverine LOLLI a passé la main à Jean-Sébastien LAMIELLE pour entraîner les jeunes judokas, mais elle veille toujours sur ses élèves.

C'est Pierre-Antoine LEFEVRE qui assure à présent les séances d'étirements, qui connaissent toujours autant de succès.

Quant à Katia SAX, elle propose des séances de do in (automassage), nouvelle activité au sein du Club.

Régis GALLAND est toujours entraîneur de karaté do, Jacky ROCHE d'aïkido et Pasang LAMA professeur de yoga.

Pendant les vacances de Noël, les membres du Club ont refait à neuf la structure du tatami, dont les matériaux ont été financés par la Communauté de Communes.

Les projets ne manquent pas et après un stage pluridisciplinaire au mois de décembre, les prochains rendez-vous sportifs auront lieu le 9 février avec un stage de kyusho et les 9 et 10 août avec un stage d'aïkido sous l'égide de Michel ERB.

De plus, les adhérents sont conviés à un goûter le 18 janvier et le Club organise un thé dansant à la salle des fêtes de Domblans le dimanche 16 février ouvert à tous.



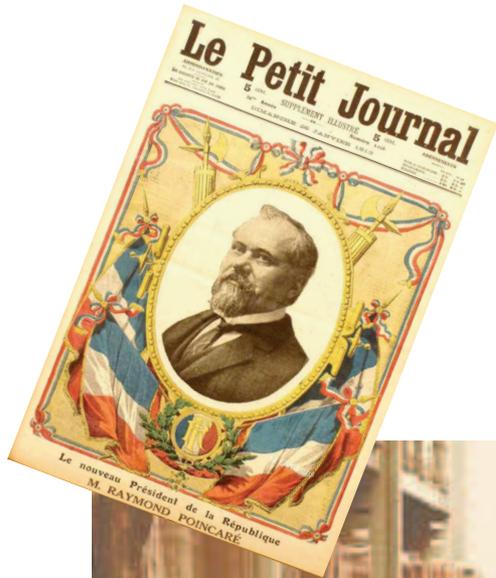
Bonne année et pourquoi ne pas venir rejoindre les 150 licenciés du Club au dojo de Voiteur en 2014 !

Pour tout renseignement, s'adresser à Olivier HUGONNAUX (06.88.44.76.16)

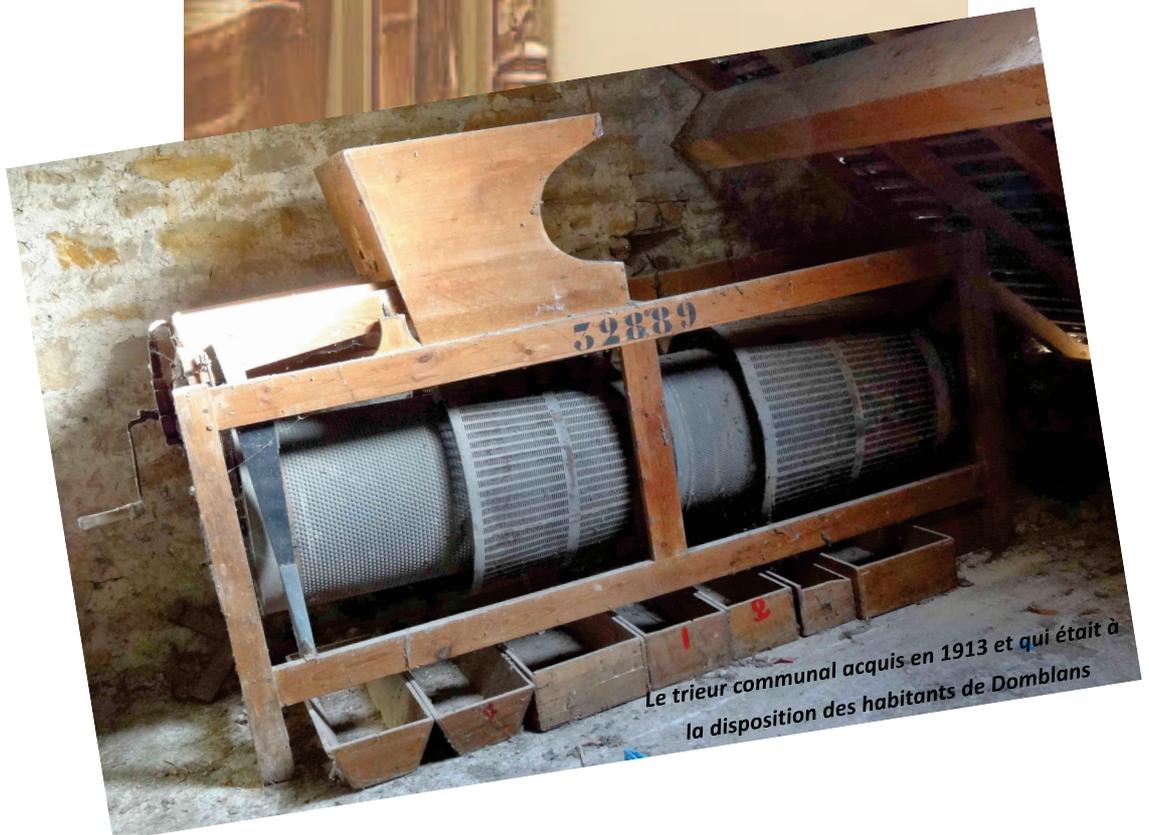
Vous pouvez aussi vous rendre sur ce site : <http://aikidovoiteur.sportsregions.fr/>



La Secrétaire, Françoise MARECHAL



Dans les Archives



Le trieur communal acquis en 1913 et qui était à la disposition des habitants de Domblans

Il y a 200 ans - DOMBLANS

N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

L'année 1813 en France et dans le monde

===

NAPOLEON 1^{er} est empereur des Français

L'Europe se coalise contre la France. Les troupes françaises refluent :

11 Janvier : la France mobilise 350.000 hommes

17 Mars : la Prusse déclare la guerre à Napoléon

20 Mai : panique boursière à Paris

21 Juin : bataille perdue à VITORIA : perte de l'Espagne

10 Août : l'Autriche déclare la guerre à Napoléon

16 Octobre: bataille perdue à LEIPZIG : perte de l'Allemagne

16 Novembre : perte de la Hollande

10 Décembre : débarquement britannique en Toscane

23 Décembre : les Autrichiens entrent en Alsace

Naissances en 1813

5 Mai : Søren Kierkegaard, philosophe danois

22 Mai : Richard Wagner, compositeur allemand

12 Juillet : Claude Bernard, physiologiste français

10 Octobre : Giuseppe Verdi, compositeur italien

Décès en 1813

10 Avril : Joseph Louis Lagrange, mathématicien et astronome français

DOMBLANS

Séance du 11 Juillet 1813 : réparation de la route de Voiteur

L'an Mil huit cent treize le onze juillet Le Maire de la commune de Domblans ayant convoqué les membres du Conseil municipal de la dite commune, ensuite d'une lettre de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement ala datte du vingt deux juin 1813 , tandante a délibérer sur l'option

Scavoir, si la susdite Commune [...] dans l'intention de fournir sur la route departementale de Lons le Saunier à Poligny, par Voiteur la quantité de deux cent cinquante deux mètres soixante quatre centimètre-cubes de materiaux en nature ou d'en payer le montant araison de un franc nonante centimes le maitre ce qui fait une somme de quatre cent quatre vingt francs. Cy..... 480. f

Le Conseil delasusdite commune apres de mures refflections, et pris en considération l'incommodité qu'en ressentiraient les contribuables forains denotre commune de la prestation en nature, a unanimement délibéré qu'il devenait plus a propos d'en payer le montant en argent, somme qui serait couverte par un rôle, et repartie au mar le franc des contributions foncières de chaques contribuables sur nôtre territoire

fait et délibéré en conseil municipal les an mois et jour que dessus

Extrait de la présente délibération sera envoyé à Monsieur le Sous-préfet pour y recevoir l'autorisation d'un rôle

BLANDANS

Séance du 9 Mai 1813 : nomination du maire Claude Joseph Maron

L'an Mil huit cent treize le neuf Mai nous françois degand membre du conseil municipal de la commune de Blandans, Avons en vertu de l'arreté de Mr le prefet du Jura, en datte du 1er mars dernier, qui nomme le Sr claud joseph maron maire pour remplir les fonction municipale de laditte commune, nous l'avons instalé et avons recus sa prestation de

serment et avons rédigé le present proces verbal que le dit maire a signé

Séance du 9 Mai 1813 : nomination de l'adjoint Jean Joseph Périer

L'an mil huit cent treize le neuf Mai nous Maire de la commune de Blandans, avons envertu de l'arrêté de Mr le prefet du Jura en datte du 1er Mars dernier, qui nomme le Sr jean joseph perrier adjoint de la ditte commune ; nous l'avons installé et avons recus sa prestation de serment que le dit adjoints a signé avec nous le present proces verbal

LA MUYRE

Séance du 2 Avril 1813 : marché du Pâtre

Aujourd'huy deux avril 1813 l'adjudication pour la garde des vaches de la commune de la Muyre a été tranchée à J Roze de la Muyre, on lui donnera par vache un double décalitre de menu grain soit orge, seigle ou maïs et 70 centimes d'argent. Mr le Maire reste chargé de rédiger le marché, a la Muyre les ans mois et jour susdits

Séance du 2 Mai 1813 : adjudication des boues

aujourd'huy 2 May 1813 le conseil municipal de la commune de la Muyre reunis daprès l'invitation de Mr le maire, pour l'adjudication des boues et egouts situés et etant dans les chemins de la commune, l'adjudication a été adjudgée a Jean Baptiste revy le jeune de la Muyre pour un an a datter du dit jour ; il sera seul propriétaire des boues, et les personnes qui les enleveraient seront dans le cas détre cités en restitution, il donnera la somme de six francs cinquante centimes pour la jouissance de la ditte année a la Muyre les ans mois et jour susdits

Il y a 150 ans - DOMBLANS

N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

L'année 1863 en France et dans le monde

===

NAPOLEON III est empereur des Français

Expédition française au Mexique

30 Avril : bataille de Camerone, fait d'arme de la Légion Etrangère

7 Juin : entrée des troupes française dans Mexico

16 Juillet : le Général BAZAINE est nommé commandant en chef du corps expéditionnaire au Mexique

Guerre de Secession aux Etats-Unis

1er Juillet : meurtrière bataille de Gettysburg, remportée par les Nordistes

23 Novembre : victoire du General Grant (nordiste) à Chattannooga

Le Sud est coupé en deux

Europe de l'Est

22 Janvier : soulèvement polonais écrasé par la Russie. Abolition du royaume de Pologne

Litterature

Jules Verne publie 5 semaines en ballon

Théophile Gautier publie le Capitaine Fracasse

Science et technique

Le Belge Ernest Solvay invente un procédé de fabrication bon marché de la soude

10 Janvier : mise en service, à Londres, du premier métro du monde

Sport

26 Octobre : fondation, à Londres, de la Football Association

Naissances :

1er Janvier : Pierre de Coubertin, instigateur des Jeux Olympiques modernes

30 Juillet : Henry Ford, constructeur automobile américain

Décès :

13 Aout : Eugène Delacroix , peintre français

17 Septembre : Alfred de Vigny , poète français

Séance du 15 Février 1863 : affaires scolaires

L'an 1863, le 15 février, le conseil municipal de Domblans, réuni en session ordinaire

Présents, Mr Mr Prenas, Monneret, Mottet, Saillant, Duard, Goy Emm. Et le Maire Vte de Broissia et l'adjoint Jh Goy.

Dépenses de l'"Ecole primaire "

Le président a donné connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850 et des decrets des 7 Octobre suivant, 31 Décembre 1853, et 19 Avril 1862 relatives aux dépenses de l'enseignement primaire et a invité le conseil municipal a délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1864. Le conseil après en avoir mûrement délibéré a pris successivement les décisions suivantes :

Propose de maintenir l'instruction gratuite à Domblans, et arrête le traitement fixe de l'Instituteur pour la dite année 1864 à la somme de 600 f
 Il a voté ensuite pour frais d'impressions relatives à l'instruction primaire à la charge de la commune la somme de 10 f
 Et pour frais de chauffage de la classe celle de 30 f
 Total 640 f

Avisant ensuite au moyen d'acquitter cette dépense, le conseil municipal a décidé qu'il serait prélevé pour cet objet sur les ressources ordinaires de la commune la somme de 459,02

Laquelle somme ajoutée au montant de l'imposition spéciale de 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes ci – 180,98
 forme la somme de 640,00 f
 Total égal 640 f

Fait et délibéré à Domblans les jour mois et an susdits

même séance : dépenses de l'"Ecole des Filles"

A la même séance, Mr le Président a donné connaissance des dispositions de la loi du 14 Juin 1859 et de l'instruction du 18 Juin suivant et a invité le conseil municipal à délibérer sur les dépenses de l'école des filles et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1864.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a pris successivement les décisions suivantes :

Il propose de maintenir l'enseignement gratuit à Domblans

Il a arrêté le traitement fixe de l'institutrice pour la dite année à la somme de 400 f
 Les frais de chauffage à 30

Total 430

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources communales 430

Fait et délibéré à Domblans les jour mois et an susdits

même séance : subvention des habitants au profit de l'institutrice

A la même séance le président expose qu'il a reçu de Mr le Percepteur de Voiteur l'avis qu'il lui était indispensable d'avoir afin de pouvoir remettre à Melle Jobelin institutrice le montant de la souscription faite en sa faveur parmi les habitants, une délibération du conseil municipal sollicitant le paiement à Melle Jobelin du montant de la souscription et approuvée par Mr le Prefet,

Le Conseil après en avoir délibéré,

prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser Mr le Percepteur de Voiteur à verser entre les mains de Melle Jobelin institutrice à Domblans le montant de la souscription recueillie en sa faveur parmi les habitants

Ainsi délibéré à Domblans les an, mois et jours susdits

Il y a 100 ans - DOMBLANS

N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

L'année 1913 en France et dans le monde

===

Raymond Poincaré est président de la république française

Evènements :

Février : Joseph Staline est arrêté et exilé en Sibérie

16 Avril : Albert Schweitzer installe son hôpital à Lambaréné

Juillet : l'armée active allemande est portée de 621 000 à 820 000 hommes

10 Octobre : fin du percement du canal de Panama

26 Octobre : Guillaume II d'Allemagne déclare que la guerre contre la France est inévitable

Science : Niels Bohr présente un modèle de la structure atomique utilisant la mécanique quantique (électrons)

Sports : l'Angleterre remporte le tournoi des 5 nations de rugby à XV, en réalisant le "grand chelem"

Juillet : le Belge Philippe Thys remporte le Tour de France cycliste

6 Septembre : inauguration du stade de Highbury à Londres

Littérature : (parutions)

Alain Fournier : le Grand Meaulnes

Jules Romains : les Copains

Marcel Proust : du côté de chez Swann

Louis Hémon : Maria Chapdelaine

Architecture :

Grand Central Station à New-York (reconstruction)

Naissances :

9 Janvier : Richard Nixon, président des Etats-Unis

18 Mars : René Clément, réalisateur français de cinéma

18 Mai : Charles Trenet, chanteur français

12 Septembre : Jesse Owens, athlète américain

7 Novembre : Albert Camus, écrivain français

11 Décembre : Jean Marais, acteur français

Décès : Rudolf Diesel, inventeur du moteur du même nom

Séance extraordinaire du 10 janvier 1913 : lutte contre les campagnols

Etaient présents MM. Bonne, Simandre, Mottet, Solviche, Grillot, Villet, Coutenot, Vuillermet, Gentelet et Sailland, Maire. Le Conseil,

Considérant que le virus employé à la destruction des campagnols sur le territoire de la commune de Domblans, a nécessité l'acquisition d'une quantité d'avoine évaluée à mille francs et que cette avoine a été fournie gratuitement par la Commune ;

Considérant que celle-ci n'a pas de ressources pour faire face à cette dépense et qu'elle ne peut s'acquitter envers ses fournisseurs qu'au moyen d'un emprunt,

Prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser le Maire à contracter, pour cet objet, un emprunt de mille francs au Crédit Foncier de France. Cet emprunt, amortissable, sera remboursé par annuités en dix années, à dater de 1914.

Pour le paiement de chaque annuité, s'élevant à 122 fr. 31, Le conseil vote une imposition extraordinaire de un centime 82 additionnel au principal des quatre contributions directes.

Ainsi délibéré à Domblans le 16 janvier 1913.

Séance du 15 Juin 1913 : curage de la Seille au Gué Faroux

Le Conseil,

Vu le devis estimatif du projet de curage de la rivière La Seille, aux abords du pont du Gué Faroux, qui met à la charge de la Commune une dépense de 1250 fr. (La Commune de Domblans n'ayant que le quart de la rive et non la moitié n'aura que pour 625 f de travaux.)

Considérant que cette dépense de 625 fr. sera en entier à la charge de la commune, les riverains préférant abandonner leurs propriétés que d'exécuter ou de payer des travaux bien au-dessus de la valeur des dites propriétés ;

Considérant que la Commune ne pourrait se libérer du paiement de cette somme qu'en contractant, un nouvel emprunt ;

Considérant qu'au budget communal il existe un crédit de 1625 fr. 01 comme réserve de centimes provenant d'emprunts ;

Est d'avis de prélever sur cette réserve une somme de 625 fr. pour effectuer les travaux de curage, inscrit ladite somme aux chapitres additionnels et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

Ainsi délibéré à Domblans le 15 juin 1913.

Séance du 16 Novembre 1913 : acquisition d'un trieur communal

Le Conseil,

Considérant que l'acquisition d'un trieur communal est réclamée par la grande majorité des habitants et qu'il importe de leur donner satisfaction ;

Considérant que la dépense pour cette acquisition peut être évaluée à 300 francs ;

Qu'il y a lieu de prélever cette somme sur des crédits qui ne seront pas employés en cours d'exercice,

Demande à M. le Préfet d'autoriser le virement des crédits ouverts aux articles 39 et 45 des Chapitres additionnels au budget de 1913, savoir :

Art. 39 - Réparations aux chemins ruraux 200 f.

Art. 45 - Plantation d'arbres sur le communal 100 f.

pour les affecter à l'achat d'un trieur communal.

Ainsi délibéré à Domblans le 16 9 bre 1913

Il y a 50 ans - DOMBLANS

N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

L'année 1963 en France et dans le monde

===

Charles de Gaulle est président de la république française

Evènements :

14 Janvier : Charles de Gaulle rejette la candidature de l'Angleterre au marché commun

22 Juin : élection du pape Paul VI

26 Juillet : le tremblement de terre de SKOPJE (Yougoslavie) fait 1070 victimes

31 aout : mise en place du « téléphone rouge » entre la Maison Blanche et le Kremlin

15 Septembre : Ahmed Ben Bella devient président de la république Algérienne

22 Novembre : John Kennedy est assassiné à Dallas

Littérature :

Marcel Pagnol publie Jean de Florette, puis Manon des Sources

Cinéma :

1^{er} Mars : Lawrence d'Arabie de David Mac Lean

27 Novembre : Les Tontons flingueurs de Georges Lautner

Aéronautique :

9 Février : premier vol de l'avion de ligne Boeing 727

Mi-Juin : Valentina Terechkova devient la première femme dans l'espace, à bord du vaisseau Vostok 6

Sports :

Juillet : Jacques Anquetil remporte le Tour de France cycliste

Septembre : Jim Clark remporte le championnat du monde de formule 1 sur Lotus-Climax

Séance extraordinaire du 2 Avril 1963 : élections municipales

Procès-Verbal de l'Installation du Conseil Municipal et de l'Election du Maire et de l'Adjoint

L'An mil neuf cent soixante-trois, le deux Avril à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Domblans, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 Avril 1963 se sont réunis dans la salle de Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 58 du Code d'Administration communale.

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux

- | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------|
| 1. Buisson Marius | 4. Pasquier Gaston | 7. Guyétant Georges |
| 2. Jacquot Pierre | 5. Berthet Gabriel | 8. Sorgue Jules |
| 3. Coutenot Marcel | 6. Potier Jean | 9. Royet Jean |
| | | 10. Vollant Robert |

Absents : M Olivier Maurice non excusé

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BUISSON M. Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer

Monsieur VOLLANT Robert

dans ses fonctions de Conseiller Municipal

M. Buisson M. adjoint a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Vollant Robert.

Election du Maire

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire	0
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu	M. Buisson Marius	8 voix
	M. Vollant Robert	1 voix
	M. Coutenot Marcel	1 voix

Monsieur Buisson Marius ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire

Election de l'Adjoint – 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire	0

Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu	M. Vollant Robert	6 voix
	M. Berthet Gabriel	3 voix
	M. Coutenot Marcel	1 voix

Monsieur Vollant Robert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint

Séance du 14 Novembre 1963 : Création du S.I.A.B.S

.....

D'autre part un syndicat se constitue et des travaux pourront être entrepris au cours de l'année 1964

Après avoir entendu les explications des délégués présents à la réunion tenue à Arlay le 5 Novembre 1963.

Considérant l'urgence et l'importance des travaux d'aménagement de la rivière de « La Seille » et de ses affluents, de remise en état et de création d'émissaires et de fossés d'assainissement sur le territoire de la commune.

Considérant que ces travaux doivent faire partie d'un plan d'ensemble et qu'il y aurait un intérêt indéniable à constituer un Syndicat Intercommunal pour l'obtention des inscriptions nécessaires à un programme d'investissement et pour l'exécution des travaux dans les meilleures conditions possibles,

1° Décide d'associer aux communes de la Vallée de la Seille intéressées par les mêmes travaux pour la constitution d'un Syndicat Intercommunal qui prendra le nom de :
Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Bassin de la Seille

Dont le siège se trouvera à Arlay, d'une durée illimitée et dont l'objet sera :

- L'étude, le financement, l'exécution et l'entretien de tous les ouvrages nécessaires à l'aménagement du cours de la Seille et à l'assainissement des terres humides des Communes formant le Syndicat

2° Demande pour l'exécution des travaux, le concours financier de l'Etat et du Département

3° S'engage à créer, chaque année les ressources nécessaires pour financer la part de la Commune, dans les dépenses de toutes natures telle qu'elle résultera des décisions qui seront prises par le Comité

4° Désigne comme

- Délégué titulaire : MM. Buisson Marius et Jean Royet

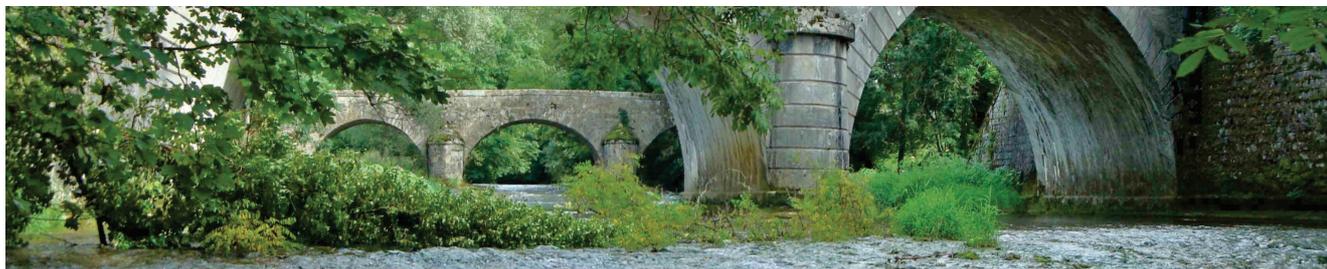
- Délégué suppléant :

M. Gabriel Berthet

5° Demande le concours du service du Génie Rural en vue de la mise au point technique des programmes et projet à réaliser dans le cadre de la mission dévolue au Syndicat

(Les délégués actuels au SIBS, pour Domblans, sont Messieurs ROUSSOT Michel et CHALANDARD Daniel)

Relevé par le maire, René GUILLAUME sur les registres communaux de délibérations



La vie dans une communauté comtoise sous l'ancien régime La paroisse Saint Symphorien de Domblans

LES MARIAGES

Les sociétés humaines sont le lieu d'une pulsion fondamentale qui les incite à perpétuer leur existence à se reproduire dans le cadre de structures stables.... (Le mariage est) Un modèle "naturel" chargé de préserver la permanence d'un mode de reproduction ; et (il est aussi) un modèle "ecclésiastique" dont le but est de réfréner les pulsions de la chaire, de refouler le mal en endiguant dans de strictes retenues les débordements de la sexualité.

Georges Duby¹

- Considérations générales

- A mi-chemin entre la naissance et la mort, le mariage consacre le passage à l'âge adulte. C'est le mitan de la vie sur terre. On quitte l'état d'enfant pour passer à celui de parents. C'est quasiment un rite de passage consacré par l'Eglise sous forme de sacrement. Il requiert l'assentiment de chacun des mariés et c'est eux qui se donnent ce sacrement et non le prêtre qui les marie. Ce dernier n'est là que pour bénir et témoigner de l'engagement.

- On se mariait tard, à 27 ou 28 ans en moyenne pour les garçons, 25 ou 26 pour les filles. Cette tendance au mariage tardif était moins marquée au XVII^e siècle qu'au XVIII^e. On distingue trois causes principales à cette pratique :

- le souci d'éviter une descendance trop nombreuse afin de ne pas diviser l'héritage (comportement malthusien),

- l'attente fréquente de la mort des parents, libérant des biens et des terres. L'allongement de l'espérance de vie au XVIII^e siècle avait ainsi contribué à repousser l'âge du mariage. Le statut du célibat peu envié s'était de plus en plus répandu dans la population : 7 % pour la génération 1660-1664 et 8,5 % pour la génération 1720-1724.

- Enfin, l'émancipation des enfants n'intervenait que fort tard, comme nous l'allons voir, retardant de ce fait certaines unions.

Noce au XVIII^e siècle en Bourgogne

Les contraintes sociales imposaient que les époux appartiennent au même milieu social (homogamie) et qu'ils soient issus de zones géographiquement proches (endogamie). Cela ne signifie pas que l'amour n'existait pas mais qu'il s'inscrivait à l'intérieur de ces deux règles.

L'hypergamie (différence de statuts sociaux), alors rare, profitait surtout aux filles et suscitait des moqueries.

Il ne faut pas enfin oublier l'importance du remariage, après la mort d'un des conjoints. Au XVII^e siècle, 32 % des mariages impliquaient au moins un veuf ou une veuve. Les veufs étaient plus nombreux que les veuves du fait de l'importance de la mortalité féminine liée aux décès en couche. Le remariage était plus facile pour les hommes que pour les femmes, engendrant de nettes différences d'âge. Les femmes avaient beaucoup plus de mal à se remarier lorsqu'elles avaient dépassé les 30 ans. L'âge d'émancipation des enfants pouvait varier d'une province à une autre, cependant l'édit royal de février 1556 stipulait que les garçons jusqu'à 30 ans, et les filles jusqu'à 25 ans, ne pouvaient se marier sans le consentement de leurs parents ou de leurs ascendants. Au dessus de ces âges, les futurs époux devaient toujours requérir le consentement par des



¹ In Histoire de la civilisation française - 1958. L'auteur nous parle d'un modèle laïque et non "naturel".

"sommations respectueuses". Deux sommations étaient exigées avant de pouvoir passer outre à un refus. De plus, l'ordonnance de Blois de 1579 décidait que tout curé qui célébrerait un mariage sans le consentement des familles des futurs époux pouvait être puni pour le crime de rapt, ayant consacré une union "*clandestine*". Certes ces édits ne concernaient pas la Comté au moment de leur publication, mais, lors de l'annexion, ils étaient toujours en vigueur et donc étaient applicables aux Comtois. D'autre part, bien qu'indépendant du Royaume de France jusqu'en 1678, la Comté regardait de près ce qui se passait chez ce dernier et en suivait les grandes lignes.

La cérémonie d'échange des consentements des mariés avait lieu sur le parvis de l'église, la bénédiction nuptiale se faisant dans l'église. Les familles des fiancés étaient présentes, ainsi que les relations. La cérémonie était suivie de fêtes et de jeux conformes aux coutumes et traditions de la province.

Le mariage avait pour finalité la perpétuation de la race, comme l'enseignait l'Eglise. Si le taux de natalité dans la France de l'Ancien Régime était proche de 40 pour mille, il avait cependant eu tendance à diminuer au cours de la période. Au maximum, une femme pouvait engendrer jusqu'à 15 enfants au cours de sa vie. Généralement, elle en accouchait de 6 ou 7 mais une part non négligeable d'entre elles mourrait précocement.

Le mariage était précédé par une annonce dans les paroisses d'origine des promis et du domicile des futurs conjoints, et ceci trois dimanches de suite. La proclamation solennelle du mariage, la publication des bans, bien avant sa célébration, remonte au Concile de Latran IV de 1215 et avait pour but d'éviter les mariages clandestins. Parmi les innovations majeures de ce concile figurait la publication des bans à l'occasion des mariages. Il n'était désormais plus possible de convoler dans la clandestinité. Cette mesure était destinée à lutter contre les unions consanguines, entre cousins et parents proches, que l'Église et le corps social tenaient en horreur, ces unions débouchant sur une dégénérescence génétique et, dans le meilleur des cas, sur un repli communautaire. Les évêques conciliaires avaient alors accompli un acte révolutionnaire en n'autorisant que les mariages pour lesquels les deux conjoints, l'homme et la femme, avaient publiquement exprimé leur consentement. De façon pratique, l'esprit de cette réforme a mis longtemps à s'imposer. Il devait se dérouler dans l'espace des heures canoniques, c'est-à-dire les différentes heures auxquelles on célèbre les offices : laudes, vêpres, office du milieu du jour, office de lectures, complies ...

Le mariage était en général suivi d'une messe. C'est le consentement libre et éclairé qui constituait le sacrement de mariage et non les prières et gestes du prêtre officiant, qui n'était qu'un des témoins. Au préalable, le prêtre rappelait les bans publiés selon la formule suivante² : « *Nous avons fait les bans dans cette sainte église par trois dimanches continus et n'avons trouvé nul empêchement à cette légitime union : encore les faisons derechef première, seconde, troisième et quatrième fois. S'il y a quelqu'un qui connaisse empêchement à ce mariage, qu'il le dise. Qui maintenant s'en taira et après en parlera sera excommunié ... Le prêtre bénissait les anneaux. Le fiancé prenait l'anneau et le plaçait au quatrième doigt de la main de la fiancée en répétant après le prêtre* » de cet anneau je vous épouse et de mes biens je vous doue. » *Le prêtre prononçait alors les paroles sacramentelles* ». Même s'il n'est pas attesté que cette formule ait été utilisée à Domblans, elle nous donne un aperçu de l'esprit qui y présidait.

Enfin, le mariage était accompagné de festivités, qui duraient au minimum deux jours et rassemblaient, outre les mariés et leurs parents, leurs amis et le curé. Il fallait disposer de trois jours consécutifs au maximum pour le mariage et disposer d'un budget et de réserves alimentaires pour célébrer dignement les épousailles. Le repas principal demandait une longue et minutieuse préparation.

On faisait principalement des mariages de raison, souvent arrangés par des marieuses, sachant prendre en considération les intérêts et données propres à chacune des deux familles. Les résultats de tels mariages ne semblaient pas plus mauvais que la pratique d'aujourd'hui. Les contrats, en général avec séparation de biens, enregistrés par acte notarié, entérinaient une relation d'affaires entre deux familles. La mariée apportait une dote et les arrangements patrimoniaux.

Pour l'Église, le mariage était indissoluble et elle seule pouvait, dans certains cas, considérer que le mariage était nul et donc non valable, par absence du libre arbitre d'une des parties, pour des raisons d'impossibilités non découvertes lors du mariage, pour le cas d'impuissance. On demandait alors aux

² In Dictionnaire historique des mœurs et coutumes de la France par A. Chéruel - 1855 – Hachette

chirurgiens et aux sages-femmes d'ausculter les patients de préciser si les organes du mari étaient bien conditionnés. Pour être valide, il fallait que le mariage ait été consommé. C'est un tribunal de l'Eglise - l'Officialité - qui constatait la nullité éventuelle du mariage.

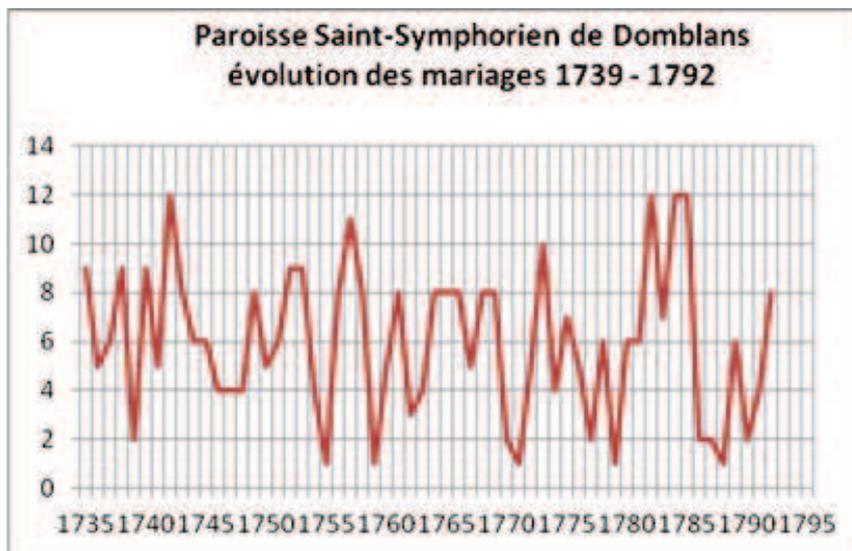
- **Forme des actes de mariage**

Il comportait

- la date du mariage,
- Les noms et prénom du marié et de la mariée, parfois leur âge, le consentement des parents ou du curateur, dans le cas où les mariés n'étaient pas majeurs, leur lieu origine,
- Leur filiation avec le prénom du père et le date, nom et prénom de la mère, le nom des témoins, au moins quatre, leur fonction, leur résidence et les éventuels liens avec les époux : frère, cousins.
- Le nom du prêtre ayant reçu l'échange des mariés et rédacteur de l'acte.
- Les observations précisant les exceptions aux règles générales du mariage, consanguinité, absence partielle du nombre de bans, les dérogations quant à la date du mariage pendant l'avent et le carême. Enfin, toutes les remarques particulières relevant de ces cas.

- **Evolution annuelle des mariages**

Ils portent sur un nombre faible de mariages : 310, soit en moyenne 7 mariages par an, mais avec des fluctuations annuelles importantes de 1 à 12. Ce faible nombre interdit de tirer les conclusions quant à ces fluctuations. Tout au plus peut-on signaler les effets de compensation, les périodes élevées étant précédées ou suivies de périodes basses.

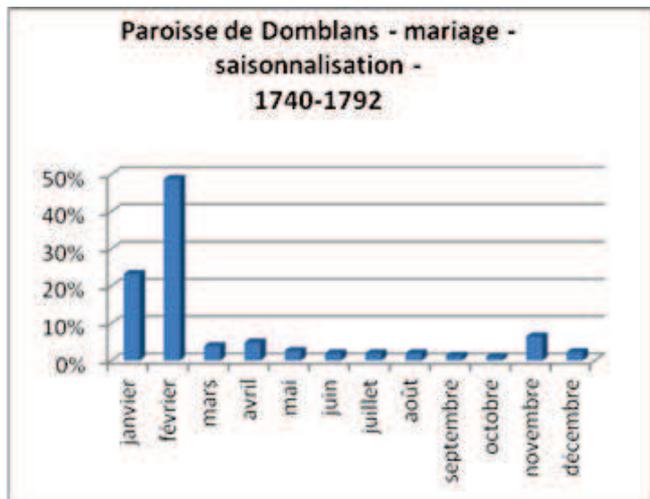


- **Saisonnalité des mariages**

La société de cette fin du XVIII^e siècle est contrainte, pour les mariages, d'une part par les spécificités de la vie rurale et d'autre part par les règles de l'Eglise.

Le mariage est l'occasion de fêtes de familles importante. De plus, contrairement aux baptêmes et aux décès, la date en est connue largement en avance, permettant ainsi à la famille d'être présente. Ces fêtes de plusieurs jours coutaient chères. Comme on le verra ultérieurement, au début du XVII^e siècle, un tanneur de Clairvaux-les-Lacs précise qu'il lui en a coûté 600 francs.

- Les contraintes de la vie rurale : La population de la paroisse est essentiellement agricole ou vitico-vinicole. On ne saurait donc faire la fête lors du travail de la terre : labourage, semaison, fenaison, moisson, taille de la vigne, labourage, vendange, vinification, etc. L'ensemble de ces travaux s'échelonne de mars à novembre. Reste alors l'hiver pour les mariages.



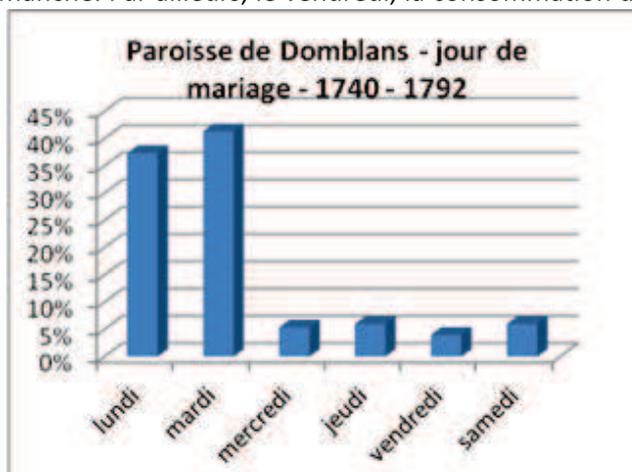
- Mais, on se heurte alors aux contraintes des règles de l'Eglise qui interdit les mariages le dimanche et le calendrier liturgique à suivre, interdit pratiquement le temps de l'Avent et celui du Carême. Ceci a pour effet de voir les mariages se concentrer sur les seuls mois de janvier et de février qui regroupent près des trois-quarts du total. Le reste se répartit entre les autres mois.

Enfin la bourgeoisie et l'aristo-cratie ne sont pas contraintes par les travaux des champs et les mariages peuvent donc se dérouler toute l'année à l'exception des périodes interdites par l'Eglise.

- Jour de noces

Il a paru intéressant de rechercher si, dans la semaine, les mariages étaient répartis harmonieusement. Pour ce faire, on a travaillé sur un échantillonnage de 150 mariages. Il en ressort une très forte concentration des trois-quarts sur le lundi et le mardi. Avait-on l'habitude de prolonger la fête sur plusieurs jours après le mariage à Domblans ? Nous n'avons pas la réponse. Cependant, Jean-Pierre Colin³ précise «*Coutumes fréquentes en Franche-Comté ... la noce durait souvent deux à trois jours et comportait bien sûr une série de repas ...* » Dans ce cas, un mariage en début de semaine durait jusqu'au milieu de la semaine. Si l'on y ajoute le dimanche précédent, l'on voit ainsi que la noce pouvait ainsi durer une semaine pour peu qu'une fête chômée vienne s'y inclure. Autre explication que l'on peut avancer, pour des raisons propres à l'Eglise, le mariage ne pouvait pas se faire le dimanche. Par ailleurs, le vendredi, la consommation de viandes était interdite par l'Eglise et il n'aurait su se faire une fête sans consommer de la viande. De ce fait, seuls les mariages des lundis et mardis permettaient de fêter le mariage dans les meilleures conditions.

- Sous l'ancien régime, les fêtes chômées étaient très nombreuses. Colbert en avait supprimé 17 mais sans pouvoir faire disparaître les abus. Il était même arrivé que des ouvriers se plaignent de cet état de fait, car les jours travaillés n'étaient pas assez nombreux pour assurer leur subsistance et payer leurs impôts.



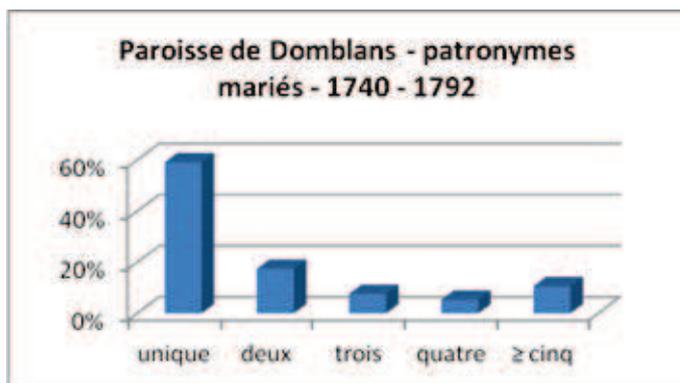
- Age des mariés

Contrairement à ce que l'on peut constater dans d'autres communautés, comme Baume-les-Messieurs, dans la plupart des cas, l'âge des mariés n'apparaît qu'exceptionnellement. Cependant, on peut déduire, des demandes de consentement des parents et tuteurs que le nombre de mariés n'ayant pas l'âge légal n'est pas négligeable, à moins que l'autorisation n'ait été demandée pour tenir compte du respect dû aux parents. Rappelons que cet âge était de 28 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes. Enfin, le remariage d'un des époux tire vers le haut l'âge moyen du mariage. L'analyse des données relatives à l'âge des 40 mariés disponibles fait ressortir, bien que cette base soit trop faible pour avoir valeur statistique :

âge des mariés de Saint-Symphorien		
	homme	femme
âge moyen	25,5 ans	24 ans
le moins âgé	20 ans	17 ans
le plus âgé	37 ans	35 ans

³ In Franche-Comté page 152. Encyclopédie Bonneton.

- **Patronymes des mariés**



Si, dans soixante pour cent des cas, au cours de ce demi-siècle précédant la Révolution, les patronymes des mariés sont singuliers, dans quarante pour cent des cas, on rencontre deux, voire jusqu'à cinq patronymes identiques, signe de la persistance d'une certaine forme d'endogamie. Cette dernière tend ainsi à rassembler les fragments épars provenant d'un seul et même héritage, plutôt que de les dissocier de nouveau. Néanmoins ceci ne peut s'inscrire que dans les

règles arrêtées par l'Eglise pour éviter une consanguinité trop proche et les risques inhérents.

- **Répartition par origine géographique**

La répartition des mariages par communauté est une notion importante, dans la mesure où elle nous permet de voir le poids relatif de chacune d'entre elles. De plus, il importe de voir si ce poids relatif a évolué dans le temps et si oui, dans quel sens. Aussi, dans un second temps a-t-on analysé les poids relatifs des cinq premières années et celui des cinq dernières années.

communauté	Domblans	Blandans	La Muyre	Le Vernois	Le Louverot
nombre	186	53	55	111	27
poids relatif	43 %	12 %	13 %	26 %	6 %

En 1739 – 54

communauté	Domblans	Blandans	La Muyre	Le Vernois	Le Louverot
nombre	52	17	18	38	8
poids relatif	39 %	13 %	14 %	29 %	6 %

Et en 1777-1792

communauté	Domblans	Blandans	La Muyre	Le Vernois	Le Louverot
nombre	53	19	15	37	4
poids relatif	41 %	15 %	12 %	29 %	3 %

Entre ces deux périodes, on enregistre une augmentation de la part relative de Domblans et de Blandans, une stabilité de celle du Vernois et une baisse de celle de la Muyre et de Louverot. Cependant, pour cette dernière communauté, le nombre faible concernant cette dernière communauté enlève sa signification à cette évolution.

- **L'endogamie**

L'endogamie correspond au choix de son partenaire à l'intérieur du groupe (non seulement social - homogamie - mais aussi géographique, professionnel, religieux), à l'exclusion des personnes touchées par un interdit. L'endogamie ne concerne jamais la famille mais pousse à un mariage préférentiel dans le clan, au détriment d'un parent proche, comme le cousin ou la cousine.

Les règles de l'Eglise étaient beaucoup plus strictes qu'aujourd'hui et elle considérait que le mariage au quatrième degré pour l'affinité légitime et au second degré pour l'alliance illégitime était impossible. Cette apparente incohérence tient probablement au fait que les secondes, pas toujours avouées, étaient probablement plus difficiles à appréhender. En effet, l'endogamie comportait des risques de dégénérescence

dont l'Église avait conscience et les règles avaient été précisées par le Concile de Trente⁴. Pour notre communauté, les dispenses étaient accordées par l'archevêque de Besançon. Dans les registres paroissiaux on trouve trace des quelques dérogations accordées, mais on ne sait pas combien avaient été demandées. Par ailleurs il est possible que certaines personnes n'aient pas sollicitées de dérogations alors qu'elles relevaient de ces catégories. Lors de l'annonce des mariages, le curé demandait en chaire, à ceux des paroissiens qui en connaîtraient, de bien vouloir lui faire savoir les empêchements à ce mariage.

A défaut de pouvoir quantifier cette endogamie, on a cherché à mettre en évidence la répartition des mariages entre ceux,

- effectués à l'intérieur d'une même communauté : Domblans ou Blandans, ou La Muyre, ou le Vernois, dont les rencontres pouvaient être quotidiennes.

- appartenant à la paroisse Saint-Symphorien. A ce titre, les chances de rencontres étaient élevées, lors des offices dominicaux,

- relevant des communautés mitoyennes de la paroisse et donc, où les risques de rencontre n'étaient pas négligeables, grâce aux fêtes villageoises,

- ceux ayant été chercher un partenaire plus loin,

- enfin ceux dont l'origine n'est pas précisée.

Origine des mariés					
origine	même communauté	même paroisse	communauté mitoyenne	autre	inconnu
nombre	77	51	73	82	23
% / total	25 %	17 %	24 %	27 %	8 %
% connu	27 %	18 %	26 %	29 %	

Ainsi 45 % des personnes choisissent leur partenaire dans la paroisse et 71 % dans la communauté et les communautés mitoyennes. Cela montre que l'ouverture à l'extérieur restait faible. Il faut cependant relever que ceci se passe soixante-dix ans après la conquête de la Comté et son rattachement au Royaume de France. A ce titre, les conséquences du conflit n'apparaissent plus, en particulier celles d'aller chercher ailleurs ce que le déficit de jeunes en âge de mariage offrait. Donc plus de mariages avec des étrangers, savoyards ou français des autres provinces.

- **Remarques relevées dans le registre des mariages**

On ne peut tirer de règle générale de ce qui suit, la base statistique étant trop faible. Néanmoins, il en ressort les points suivants :

- Le consentement des parents ou curateurs tient au fait que l'âge de la majorité à cette époque était de vingt-huit ans.

Dérogation aux règles générales du mariage				
cause	degré consanguinité	dispense de temps	dispense de bans	consentement parents
nombre	14	11	31	52
%	5	4	10	17

Globalement ces dérogations représentent 108 cas, en faisant abstraction des doubles comptes, soit 35 % du nombre de mariages. Certains mariages relèvent de plusieurs cas de dérogation. Parmi les autres observations on relève :

- 5 mariés, anciens militaires ou miliciens ayant obtenu un congé absolu ou l'autorisation de leur hiérarchie.

- 2 oppositions faites à un mariage, à la suite de l'opposition d'un tiers. Néanmoins, le mariage a pu avoir lieu, l'Église ayant tranché favorablement. On ne sait pas, par contre combien d'oppositions ont été faites et acceptées par l'Église.

Autres informations :

- Le dernier mariage des registres paroissiaux, du 12/11/1792 est rédigée non pas par le curé ou le vicaire, mais par Beupoil, officier public, ancien notaire royal.

⁴ Les trois règles définies par l'Église au sujet de l'endogamie étaient : la parenté par filiation, la parenté par alliance, et la parenté spirituelle : parrain, marraine

- La réhabilitation d'un mariage du 22/01/1765, avec dispense du 3^e degré, pour cause de consanguinité, induit par l'archevêque de Besançon.

- Appel à la Cour de Rome, pour consanguinité, accepté et fulminé par l'officialité de Besançon, mariage du 10 février 1767 entre Bonaventure Petit et Jeanne-Claudine Michel.

- On n'a pas relevé le nombre de précisions de type : père honorable, mère honnête. Ceci semble indiquer l'existence d'une position sociale supérieure à la normale.

- **Contrats de mariage⁵**

Ils n'étaient pas l'apanage des riches et étaient établis par le notaire. C'était alors "*une promesse de mariage*" et donc des fiançailles officielles. Au fil du temps, ils s'étaient transformés en contrat de "*traité de mariage*". Dans ces contrats, on trouve les noms des mariés et de leurs parents, la date et les apports de chacune des parties.

- **Droits curiaux d'épousailles – de juillet 1589**

Le curé aura, des riches 4 francs, des médiocres 3 francs et des pauvres 18 gros et lorsque les cérémonies de mariage se feront, le curé sera invité aux pastes (repas) qui se feront au nombre de 3. Les paroissiens riches et médiocres qui choisissent de ne pas inviter leur curé devront, en compensation de chacun des repas leur verser 20 sols. Les pauvres en useront à leur volonté.

Le sieur curé célébrera deux messes, l'une le jour des noces et l'autre le lendemain, qui sera de requiem. S'il est requis de les dire à haute voix, il aura 9 gros, si à basse 6 gros. En outre il dira les vêpres et les vigiles le jour de noce, qui lui seront rétribuées à 4 gros chacun.

A la messe de requiem, les riches et les médiocres devront offrir une pinte de vin.

Le sieur curé est tenu de faire enfin la bénédiction du lit, sans autre rétribution.

On relève avec intérêt le fait qu'à l'occasion des épousailles, signe de la vie et de la perpétuation de la lignée, on n'oublie pas les disparus avec cette messe de Requiem. Cela n'est pas sans rappeler que dans nombre de civilisations, aucune cérémonie ne peut se faire sans le culte des ancêtres et que l'Eglise a ainsi su intégrer cette tradition et la christianiser.

* *
*

Ghislain DE SEZE

⁵ In La vie à Baume-les-Messieurs de 1690 à 1790, de Claude Poncet, page 22

ENTRONS dans nos ENTREPRISES

Un CABINET D'OSTÉOPATHIE sur la commune



En 2013 un cabinet d'ostéopathie a ouvert sur **DOMBLANS**, complétant ainsi l'offre en matière de santé déjà présente sur la commune.

QU'EST CE QUE L'OSTÉOPATHIE ?

L'ostéopathie est une **pratique thérapeutique manuelle** qui s'emploie à déterminer et à traiter les troubles fonctionnels pouvant affecter l'ensemble des structures composant le corps humain.

Toute perte de mobilité des viscères, des organes, des articulations, des muscles ou des ligaments peut provoquer un déséquilibre de l'état de santé. L'ostéopathe détermine et traite les restrictions de mobilité qui peuvent affecter ces structures afin de restaurer l'homéostasie du corps (= capacité du corps à conserver l'équilibre nécessaire à son bon fonctionnement malgré les contraintes extérieures).

QUE TRAITE L'OSTÉOPATHIE ?

L'ostéopathie peut agir sur les **troubles musculo-squelettiques** (maux de dos, sciatiques, entorses, tendinites, gênes articulaires...), sur les **pathologies ORL chroniques**, maux de tête, vertiges... Elle agit aussi sur les dysfonctionnements organiques et viscéraux : **digestifs** (ballonnements, reflux gastriques, constipation...), urinaires (cystites à répétition...), **gynécologiques** (douleurs lors des règles, aux rapports, difficultés à la conception...), **respiratoires**. L'ostéopathie soulage certains états de **fatigue**, de **stress**, d'**anxiété**, **dépressifs** ... Elle joue un rôle non négligeable en accompagnement **post traumatique** (accident de voiture, fracture...) et **post chirurgical**. Elle est également intéressante chez le **sportif** (préparation, récupération...). Chez la **femme enceinte**, elle peut calmer les désagréments liés à la grossesse comme les nausées et est utile en préparation à l'accouchement. Chez le **bébé** et **l'enfant**, l'ostéopathie aide entre autres à diminuer les troubles du sommeil, les coliques, les otites à répétition, ainsi que les troubles du développement psychomoteur, les troubles de la concentration, de l'attention, l'hyperactivité... L'ostéopathie peut aussi participer à l'accompagnement de **la personne âgée** (douleurs arthrosiques, maladies dégénératives, Alzheimer...) ou **handicapée**. Le champ d'action de cette thérapie est vaste, cette liste est non exhaustive.

LE CABINET

Après quelques travaux de rafraîchissement, **Fanny LE MOUËL** accueille les patients depuis début mai 2013 dans son cabinet au cœur de la commune (rue de la gare, à côté des ambulances Prost et fils). Un emplacement simple d'accès et offrant un stationnement aisé. Il est envisagé que le cabinet s'ouvre à des praticiens d'autres disciplines afin de proposer un éventail thérapeutique plus large aux patients. Un kinésologue y exerce déjà quelques jours par mois.



Le saviez-vous ?

Un **atelier de poterie utilitaire et décorative** est installé à **Domblans** au 185 rue Désiré Monnier chez **Marie-Claire Bordeaux**.



RÉNOVER SON LOGEMENT DEVIENT AUJOURD'HUI PLUS FACILE ET MOINS CHER

Pour changer sa chaudière, installer des fenêtres à double vitrage, isoler sa toiture, son sol ou ses murs, un dispositif complet d'accompagnement et d'aides financières, dont deux nouvelles primes, est aujourd'hui disponible pour les propriétaires. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat, lancé en septembre, permet d'être mieux informé, de bénéficier de financements adaptés à sa situation et de faire d'importantes économies d'énergie.

À chaque situation sa solution

L'objectif du Gouvernement est de soutenir les propriétaires dans leur démarche et de faciliter leur prise de décision, quelle que soit leur situation. Disponibles jusqu'à fin 2014, deux nouvelles primes pourront être directement versées à plus de deux tiers des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Ces primes viennent se combiner aux dispositifs de financement existants et les renforcer : Éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique réservée aux ménages modestes... Ainsi, aides, prêts et subventions, même locales, peuvent s'additionner pour financer une part importante des travaux : jusqu'à 80 % ! L'accompagnement personnalisé, grâce à la mise en place d'un numéro unique et du réseau rénovation info-service, rend le dispositif d'aide plus simple d'accès et plus efficace.

Le montant des aides dépend de la nature des travaux, du type de logement, de la composition du ménage et de ses revenus. Pour en profiter, les propriétaires sont invités à contacter le numéro de téléphone unique : 0810 140 240 (n°azur, prix d'un appel local) ou le site Internet : renovation-info-service.gouv.fr.

Un numéro national unique :
0810 140 240
Prix d'un appel local, sans frais de service

Si c'était vous...

Ali et Nadia voudraient changer leur vieux chauffage et isoler enfin leurs fenêtres.

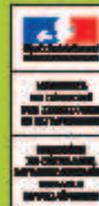
Couple avec un enfant, Ali et Nadia sont propriétaires d'un appartement en Savoie.

Leurs revenus annuels s'élèvent à 38 000 €. Pour installer une chaudière à condensation et poser des fenêtres à double vitrage, le coût des travaux est estimé à 10 700 €. Les aides publiques dont ils vont pouvoir bénéficier s'élèvent au total à 3 400 €, soit 31 % du montant de leurs travaux.

Il reste à leur charge 7 300 €, qui pourront être financés par un emprunt bancaire d'une durée de 10 ans, soit un remboursement de moins de 80 € par mois. Dès la première année suivant les travaux, ils verront leur facture de chauffage et d'eau chaude baisser d'environ 35 %.

Rénover 500 000 logements par an : économie et emplois

La rénovation énergétique des logements est une des priorités du gouvernement pour faire des économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le bâtiment est, après les transports, la deuxième source de pollution en France. L'objectif est de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 et de faire baisser la consommation d'énergie de 38 % à l'horizon 2020 dans le secteur du bâtiment. Enfin, ce plan pourra permettre de créer, ou de préserver, 75 000 emplois non délocalisables.



Les particuliers peuvent être renseignés par :

- l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL du Jura - tél 03 84 86 19 30 - www.adil39.org) pour le public éligible aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- l'espace info-énergie de l'AJENA (tél 03 84 47 81 14 - www.ajena.org) pour le public non éligible

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2013

NAISSANCES

PROST Mathis Jean	16 janvier 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
COUTOT Emma	21 mars 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
FAUVEY OYSEL Nathan Paul Noël	16 avril 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
PERRIN Pierrick Dominique Jean-Pierre Patrick	7 juin 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
MICHEL-NOEL Nael	15 juin 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
ROYET Jade Emma	26 septembre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
LICARI Marco	20 octobre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
FERAUD Kessy Jeanine	26 octobre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
NICOLAS Eline	15 décembre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)

MARIAGES

FERAUD Eric Jean Sylvain Albert Et COFFRE Sabine	15 juin 2013	à Domblans
GOUX Fabrice Fabien Et MAGNIN Karine	15 juin 2013	à Domblans
MOULIN Jean-Philippe Roland Et VIAUD Christelle	22 juin 2013	à Domblans
BOULAY Raymond Bernard Roger Et MOTTE Aline Marie Juliette	20 août 2013	à Domblans

DECES

ROUSSELOT-EMART Jean-Claude Jacques André

13 avril 2013 à Domblans

Transcription décès :

BENOIT Veuve **GAUDEY Yvonne Louise Angèle**
SAMPERS André Maurice
GIRARD Robert

21 juin 2013 à POLIGNY (Jura)
 9 septembre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)
 29 octobre 2013 à LONS LE SAUNIER (Jura)

BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

Ouverture 6 Jours sur 7 :

Lundi	de 9 h à 12 h	Jeudi	de 14 h à 17 h
Mardi	de 14 h à 17 h	Vendredi	de 14 h à 17 h
Mercredi	de 9 h à 12 h	Samedi	de 9 h 30 à 11 h 30

Coordonnées : Tél. : 03 84 85 20 02 Fax : 03 84 85 20 29
Courriel : mairie@domblans.fr

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Lundi, Vendredi : de 9 h 45 à 11 h 45

Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi : de 9 h 15 à 11 h 30

Levée du courrier (boîte près de l'Agence Postale)

du Lundi au Vendredi : à 15 h **le Samedi** à 11 h 45

Gestionnaire de la salle des fêtes

M^{me} Martine RECOUVREUX -
225 rue Désiré Monnier -
39210 DOMBLANS
Tél. : 06 71 00 20 07,
après 19 heures de préférence.

Rappel - horaires d'ouverture de la déchetterie

La déchetterie est ouverte
chaque matin de la semaine, de 9 h à 12 h
sauf le lundi

L'assistante sociale de secteur

Tél. : 03 84 44 61 97 à Voiteur
ou 03 84 87 13 13 à Lons-le-Saunier

Informations concernant le ramassage des déchets

Pour toute question concernant la fourniture, le changement ou la réparation d'un conteneur, pour toute modification du nombre de personnes composant votre foyer (dont dépend le montant de votre redevance), contactez votre mairie.

Lutte contre la divagation des animaux (arrêté municipal du 6 Février 2004)

Il est interdit à toute personne de laisser divaguer les chiens et les chats sur le territoire de la commune (voie publique et terrains privés).

Lutte contre les bruits de voisinage (arrêté municipal du 18 Juin 1999)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, "ramasse-feuilles", tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ..., ne peuvent être effectués

- les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h

La Carte Avantages Jeunes continue d'accroître sa notoriété. Elle rend service par des offres publiques et commerciales de plus en plus étoffées et attractives.



La carte nationale d'identité est valide 15 ans

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisée (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

"NOVA'TER" pour « Nouvelle Offre de Vente Agréée TER » est un point de vente de proximité. Il permet aux usagers d'acheter leurs titres de transport en dehors des gares et boutiques SNCF.

A Domblans, depuis mi-Octobre le système Nova' TER est opérationnel à **Shop Presse** (M. Pascal Pernot), 68 rue Marius Buisson.

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Samedi de 6 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 19 h
le Dimanche de 8 h à 12 h

Il est possible de s'y procurer :

- Billet au tarif normal
- Billet carte 12-25 / Séniors
- Billet carte découverte 12-25 / Séniors
- Billet famille nombreuse
- Abonnement élèves - étudiants - apprentis (mensuel - hebdo)
- Carnet de billets (adultes - enfants)
- Activi'TER
- Visi'TER
- Solidari'TER
- Mobi'TER



Horaires SNCF à Domblans (à compter du 15/12/2013)

En direction de Lons-le-Saunier - par le train : 07h19 - 13h34 - 19h34 - 19h51
par le car : 09h31 - 20h31

En direction de Besançon - par le train : 05h55 - 06h23 - 08h11 - 12h23 - 17h23
par le car : 11h24 - 18h33 - 19h25

Pour consulter les horaires :

http://telechargement.ter-sncf.com/Images/Franche_Comte/Tridion/FH_BSN_LLS_V2_tcm-20-89220.pdf

Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

- Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

- Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

- Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes par des conseillers communautaires.

- Si un seul conseiller communautaire.

C'est le maire qui sera automatiquement conseiller communautaire.

- Ou si deux conseillers communautaires

C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

- Ou si plus

Seront conseillers communautaires les premiers conseillers municipaux de la commune figurant dans le tableau de la municipalité qui classe en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

- Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune. ***Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter (dans toutes les communes quelle que soit leur population).***

- Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

- Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

MÉTÉO FRANCE - Bilan climatique de l'année 2013 (03/01/2014)

L'année 2013 a été une année arrosée et peu ensoleillée.

La température moyenne annuelle en 2013 ne présente aucun caractère exceptionnel: elle a été proche de la normale* sur l'ensemble de la France. Toutefois, le mois de mai a été très froid et les mois de juillet et octobre ont été particulièrement chauds. Inférieure à la normale au cours des 6 premiers mois de l'année, la température moyenne mensuelle a ensuite été supérieure, excepté au mois de novembre.

La pluviométrie a été excédentaire du Sud-Ouest au Nord-Est ainsi que sur la Corse et l'extrême sud-est, avec un excédent supérieur à 30 % dans le sud de la Champagne, sur la Côte d'Azur ainsi que sur les Pyrénées centrales. L'année a été particulièrement pluvieuse dans le Sud-Ouest, où les cumuls ont atteint des valeurs record. En revanche, les précipitations ont été légèrement déficitaires des côtes de la Manche à la Picardie et aux Ardennes ainsi que sur les côtes du Languedoc-Roussillon. Cumulée sur l'ensemble du pays, la quantité d'eau recueillie est supérieure à la valeur moyenne* de plus de 10 %.

La durée d'ensoleillement annuelle est légèrement déficitaire sur la quasi-totalité du pays. Ce déficit est toutefois un peu plus marqué de l'Auvergne au Nord-Est, tandis que les valeurs relevées sur l'Ouest et le pourtour méditerranéen sont conformes à la normale**.

Plusieurs évènements remarquables se sont produits en 2013 :

- de la neige abondante sur tous les massifs, proche des records sur les Pyrénées pour l'hiver 2012-2013
- un épisode hivernal tardif - du 11 au 15 mars - remarquable par les quantités de neige tombées dans le Nord-Ouest
- un mois de mai très pluvieux, froid et peu ensoleillé
- un épisode de fortes pluies et des inondations historiques du 17 au 19 juin dans le Sud-Ouest
- une vague de chaleur sur la France du 15 au 27 juillet
- deux tempêtes : la tempête Christian, les 27 et 28 octobre et la tempête Dirk du 23 au 25 décembre.

* moyenne de référence 1981-2010

** moyenne de référence 1991-2010



